

Assurons
un monde
plus ouvert



**Rapport sur
le gouvernement
d'entreprise 2024**

CNP Assurances Holding

Sommaire

1	Organisation de la gouvernance	4
1.1	Répartition des compétences et des responsabilités	5
1.2	Dissociation des fonctions de présidente du conseil d'administration et de directrice générale (dirigeante mandataire sociale exécutive)	6
1.3	Mode d'exercice de la direction générale	9
2	Fonctionnement du conseil d'administration	10
2.1	Composition du conseil d'administration au 26 février 2025	11
2.2	Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration	17
2.3	Informations sur la conformité de la gouvernance au code AFEP-MEDEF	20
2.4	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration	21
2.5	Compte rendu d'activité du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2024	22
2.6	Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités spécialisés	26
3	Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux	27
3.1	Présidente du conseil d'administration	28
3.2	Directrice générale	29
3.3	Administrateurs	30
3.4	Censeur	46
4	Rémunération des mandataires sociaux	47
4.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	48
4.2	Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux	48
5	Informations complémentaires	52
5.1	Informations sur les conventions conclues par les sociétés contrôlées dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce	52
5.2	Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	52
5.3	Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	53

Chapitre

1

Organisation de la gouvernance

Le législateur français fixe le cadre général de la gouvernance des sociétés en leur laissant le soin d'en préciser l'organisation et les modalités.

La gouvernance de CNP Assurances Holding et l'organisation de ses instances (conseil d'administration et direction générale) et de leurs domaines de compétences sont régies par les statuts de CNP Assurances Holding, le règlement intérieur du conseil d'administration et les normes légales et réglementaires applicables à CNP Assurances Holding qui sont étroitement liées à son statut de société de groupe d'assurance.

CNP Assurances Holding a adapté la répartition des compétences et des responsabilités de sa gouvernance, en les articulant principalement autour des éléments suivants :

- la désignation de deux personnes physiques chargées de la direction effective (dirigeants effectifs) et celle de quatre responsables de fonctions clés (audit interne, actuariat, gestion des risques et vérification de la conformité) ;

- l'adoption, par le conseil d'administration, de politiques écrites et de rapports destinés à l'ACPR ou au public ;
- le renforcement des dispositifs de surveillance se rapportant aux exigences de compétence et d'honorabilité des personnes détenant un rôle clé dans l'entreprise (administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés).

CNP Assurances Holding se réfère par ailleurs aux recommandations issues du code de référence AFEP-MEDEF ⁽¹⁾ et à celles de l'Autorité des marchés financiers ⁽²⁾.

Les divergences avec ce code et leurs justifications figurent dans le présent rapport, conformément au principe *comply or explain* codifié à l'article L. 22-10-10 4° du code de commerce.

Enfin, CNP Assurances Holding prête la plus grande attention aux recommandations des régulateurs ainsi qu'aux avis des agences de notation.

1.1 Répartition des compétences et des responsabilités

Depuis sa création le 11 avril 2023, la Société est administrée par un conseil d'administration qui élit, parmi ses membres, un président qui organise et dirige les travaux de celui-ci.

Avant sa transformation en SA, le 13 décembre 2024, la Société était dirigée par un dirigeant mandataire social exécutif portant le titre de président. Depuis sa transformation en SA, le titre de ce dirigeant mandataire social exécutif est directeur général.

Les fonctions de président du conseil d'administration et de dirigeant mandataire social exécutif sont dissociées.

Le conseil d'administration a confirmé le principe de cette dissociation lors de la transformation en SA en procédant aux nominations, le 13 décembre 2024, de Marie-Aude Thépaut en qualité de directrice générale de CNP Assurances Holding et de Véronique Weill en qualité de présidente du conseil d'administration.

Cette structure de gouvernance répartit les pouvoirs entre la direction générale et le conseil d'administration, de sorte à favoriser la création de valeur à long terme, déterminer les orientations de l'activité et veiller à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à la direction générale et aux assemblées générales d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question relative à CNP Assurances Holding et gère par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels et les comptes consolidés de CNP Assurances Holding. Il veille à la qualité et à la fiabilité de l'information, en particulier l'information financière donnée au marché et aux parties prenantes.

Le conseil d'administration s'assure également de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des risques et porte la plus haute attention au respect de la conformité.

Il veille tout particulièrement à la déclinaison de la raison d'être de l'entreprise en son sein et à l'égard de toutes les parties prenantes.

Ces missions sont partagées avec la direction générale, chargée de la préparation des sujets et de l'élaboration de propositions qu'elle soumet à l'appréciation, au contrôle et à la validation du conseil d'administration.

Celui-ci approuve chaque année le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Il valide le rapport ORSA, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR), le rapport régulier au contrôleur (RSR) ainsi que les politiques écrites Solvabilité 2.

Le conseil d'administration assume des missions plus spécifiques, telles qu'autoriser les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, désigner les dirigeants mandataires sociaux, les évaluer et déterminer leur rémunération, répartir l'enveloppe de la rémunération allouée aux administrateurs par l'assemblée générale des actionnaires et convoquer les assemblées générales d'actionnaires.

La composition du conseil d'administration se caractérise par la recherche d'une représentation équilibrée et adaptée aux activités de CNP Assurances Holding.

En 2024, le conseil d'administration s'est appuyé sur quatre comités spécialisés (comité d'audit et des risques, comité stratégique, comité des rémunérations et des nominations et comité RSE). Chacun d'entre eux, dans son périmètre, a analysé et discuté des sujets soumis au conseil avant que celui-ci en débattenne pour décision, fort des recommandations de ses comités spécialisés dans des domaines techniques requérant des connaissances spécifiques et des examens approfondis.

Les directeurs des fonctions groupe et des fonctions clés (finances et extra-finances, secrétariat général, ressources humaines, dialogue parties prenantes, communication et mécénat, expérience client, des services numériques et de la donnée, innovation et transformation, programme stratégique, gestion des risques, conformité, actuariat, audit interne) ainsi que les directeurs des *Business Units* jouent un rôle essentiel en apportant à ces instances des précisions techniques et un éclairage global, pour tout sujet relevant de leurs domaines respectifs.

Les commissaires aux comptes participent à toutes les réunions du conseil d'administration ainsi qu'à celles du comité d'audit et des risques. Ils échangent au moins une fois par an exclusivement avec les membres du comité d'audit et des risques, en l'absence des directeurs de fonctions groupe et des responsables de fonctions clés.

(1) Mis à jour en décembre 2022

(2) La recommandation de l'AMF DOC-2012-02 (mise à jour le 14 décembre 2023) regroupe l'ensemble des recommandations applicables aux sociétés déclarant se référer au code AFEP-MEDEF

Organisation de la gouvernance

Dissociation des fonctions de présidente du conseil d'administration et de directrice générale (dirigeante mandataire sociale exécutive)

Le conseil d'administration délègue à la directrice générale certains pouvoirs pour l'exécution de ses propres décisions et celles de l'assemblée générale des actionnaires.

Il est par ailleurs défini que certaines opérations stratégiques nécessitent l'autorisation du conseil d'administration avant toute décision de la directrice générale. Ce principe s'applique notamment à la réalisation d'opérations significatives de croissance externe.

Les prérogatives du conseil d'administration coexistent avec les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires qui a compétence exclusive, entre autres, de nommer les administrateurs, approuver les comptes annuels et consolidés, autoriser les opérations d'augmentation ou de réduction du capital social et modifier les statuts de CNP Assurances Holding.

Le conseil d'administration mène ses travaux de manière collégiale, avec la plus haute considération pour la raison d'être inscrite dans les statuts de la société et pour les enjeux sociaux et environnementaux de l'activité, dans le respect des valeurs du groupe CNP Assurances et des réglementations qui lui sont applicables.

Il est procédé à un renouvellement régulier des mandats des administrateurs, ce qui permet d'adapter la composition du conseil d'administration aux évolutions stratégiques de l'entreprise et d'assurer la qualité de sa gouvernance tout en favorisant la transmission des savoirs et des expériences.

Le président du comité des risques et administrateur référent du conseil de surveillance de La Banque Postale a été nommé censeur afin de renforcer l'interpénétration des mécanismes de gouvernance au sein du conglomérat financier.

1.2 Dissociation des fonctions de présidente du conseil d'administration et de directrice générale (dirigeante mandataire sociale exécutive)

La dissociation des fonctions de présidente du conseil d'administration et de directrice générale est un mode de gouvernance qui distingue clairement les fonctions d'orientation stratégique et de contrôle, soit celles qui appartiennent à la sphère de compétences du conseil d'administration, de celles opérationnelles et exécutives, qui relèvent de la responsabilité de la direction générale.

Conformément aux recommandations convergentes du code AFEP-MEDEF et de l'Autorité des marchés financiers, qui prévoient que les sociétés ayant opté pour cette dissociation doivent décrire précisément les missions confiées au (à la) président(e) du conseil, le conseil d'administration définit de manière explicite ces missions.

Celles-ci ne se limitent pas exclusivement à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration mais peuvent notamment couvrir les relations qu'entretient CNP Assurances Holding avec ses grands partenaires et les pouvoirs publics, en France et à l'international.

L'étendue de ces missions est décrite dans le règlement intérieur du conseil d'administration de CNP Assurances Holding et de ses comités spécialisés.

Rôles respectifs de la présidente et de la directrice générale (dirigeante mandataire sociale exécutive)

La présidente

Le conseil d'administration de CNP Assurances Holding est présidé par Véronique Weill depuis le 11 avril 2023.

Parmi les compétences qui lui sont dévolues par le code de commerce, depuis que la Société est une SA, figurent entre autres les responsabilités de :

- convoquer le conseil d'administration et fixer l'ordre du jour des séances ;
- présider les réunions du conseil d'administration et celles des comités spécialisés dont elle assure la présidence ;
- présider l'assemblée générale des actionnaires que le conseil d'administration convoque ;
- déterminer les informations sur lesquelles elle imposera la confidentialité ;
- soumettre à l'autorisation du conseil d'administration les conventions et engagements réglementés ;
- aviser les commissaires aux comptes de ces conventions et engagements réglementés.

La présidente veille au respect, par le conseil d'administration, du rôle et des prérogatives de la direction générale.

Elle s'assure de l'information permanente du conseil d'administration concernant les activités de l'entreprise, ses performances et tout autre sujet qu'elle estime utile.

Elle organise et dirige les travaux du conseil d'administration qu'elle réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent. En 2024, le conseil d'administration s'est réuni à treize reprises et a consacré une journée à un séminaire stratégique des administrateurs.

La présidente veille à la transparence des processus décisionnels en portant une attention à la clarté, la précision et l'exhaustivité des informations contenues dans les dossiers soumis à l'examen du conseil d'administration.

Elle est étroitement associée à la gestion stratégique de CNP Assurances Holding. Ainsi, elle échange avec la dirigeante mandataire sociale exécutive lors de points réguliers, à propos notamment d'événements et de situations significatifs relatifs à la stratégie, à l'organisation et à de grands projets dont ceux liés à des investissements.

La directrice générale peut associer la présidente aux réunions internes qui préparent les décisions stratégiques pour l'entreprise.

De même, la présidente échange avec la dirigeante mandataire sociale exécutive sur la préparation des conseils d'administration et organise des réunions en amont des conseils avec les membres du comité exécutif en charge de sujets tels que :

- le budget annuel ;
- l'arrêté des comptes annuels et semestriels ;
- les politiques écrites soumises à l'approbation du conseil d'administration en application de la réglementation Solvabilité 2.

La présidente est parfaitement informée des éléments nécessaires à sa connaissance de l'actualité de l'entreprise. Elle dispose des dossiers et rapports lui permettant d'échanger efficacement avec la dirigeante mandataire sociale exécutive ou un membre du comité exécutif pour l'exécution de la stratégie de l'entreprise.

Tous les rapports d'audit interne lui sont communiqués au fur et à mesure de leur parution, quel qu'en soit l'objet. Elle peut en outre commander des missions d'audit soit ponctuellement, soit dans le cadre de l'élaboration du plan d'audit interne discuté au conseil d'administration.

De manière générale, la présidente dispose d'un accès large et constant à l'information pertinente, pour appréhender tout sujet au sein de l'entreprise.

Autant que de besoin, elle rencontre les directeurs des *Business Units* et fonctions groupe, afin d'échanger librement sur l'accomplissement de leurs travaux et mesurer les différents enjeux qu'ils ont identifiés comme devant être partagés avec elle.

Elle veille également à maintenir un niveau de qualité très élevé par rapport à des aspects tels que :

- les relations avec l'actionnariat de CNP Assurances Holding ;
- la diversité de la composition du conseil d'administration ;
- le fonctionnement du conseil d'administration ;
- le bien-fondé des sujets étudiés en séance et la qualité des échanges ;
- la pertinence des formations proposées aux administrateurs. Ainsi, en 2024, les administrateurs ont bénéficié d'une formation sur la norme IFRS 17 puis d'une formation sur la gestion des risques LCB-FT et corruption ainsi que sur les expositions aux sanctions internationales, avec quiz de validation des acquis.

La directrice générale (dirigeante mandataire sociale exécutive)

La directrice générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de CNP Assurances Holding, sous réserve des pouvoirs détenus par les actionnaires en assemblée générale et par les administrateurs en conseil d'administration.

Elle participe activement aux séances du conseil d'administration et y rend régulièrement compte de la conduite des affaires et l'actualité de CNP Assurances Holding à travers un point « faits marquants ». A ce titre, elle participe à la définition et à l'évolution de la stratégie arrêtée par le conseil d'administration.

Le directeur général adjoint, directeur financier et extra-financier, a été désigné second dirigeant effectif de CNP Assurances Holding. Conformément aux dispositions de l'article R. 322-168 du code des assurances, il dispose d'un large domaine de compétences et de pouvoirs sur les activités et les risques de CNP Assurances Holding. En outre, il est impliqué dans les décisions particulièrement impactantes, en termes de stratégie, de finance et extra-finance et de budget.

Le conseil d'administration fixe des limitations de pouvoirs à la directrice générale et lui délègue certaines de ses prérogatives.

Les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration :

- « adoption du budget de la Société ;
- proposition de distribution de dividendes, d'acomptes sur dividendes ou autres distributions de primes ou de réserves par la Société ;
- toute nouvelle orientation de l'activité de la Société ou de l'une de ses filiales consolidée par intégration globale par La Banque Postale et mentionnée dans le document d'enregistrement universel de cette dernière (une « Filiale » ou les « Filiales ») ou une modification de son objet, ou toute opération par la Société ou l'une de ses Filiales qui exprimerait une modification significative apportée aux orientations stratégiques du Groupe définies antérieurement ;
- après avis du comité stratégique, toute opération de croissance externe d'acquisition ou de cession, pour un

montant unitaire supérieur à dix (10) millions d'euros par opération ainsi que tout partenariat stratégique, toute opération (en ce compris toute modification significative qui pourrait y être apportée) d'émission de titres de capital ou d'instruments financiers donnant accès au capital réalisée par la Société ou l'une de ses filiales consolidées (ou à laquelle Société ou l'une de ses filiales consolidées est partie) pour un montant unitaire supérieur à cinquante (50) millions d'euros par opération, qu'elles soient réalisées par la Société ou par l'une de ses Filiales, directes ou indirectes ; ce seuil prenant en compte le prix, la dette nette de la cible, toute promesse d'achat ou de souscription consentie par la Société et tout engagement hors bilan. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux acquisitions et cessions d'actifs liées à la gestion de portefeuille ;

- après avis du comité stratégique, toute opération de croissance externe d'acquisition et de cession qui, quel que soit son montant, ne s'inscrirait pas dans l'orientation stratégique de la Société définie par le Conseil. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux opérations d'expérimentation ;
- après avis du comité stratégique, toute opération d'investissement ou de désinvestissement non visée au titre des décisions prévues aux paragraphes ci-dessus, réalisée par la Société ou l'une de ses Filiales (ou à laquelle la Société ou l'une de ses Filiales est partie) pour un montant unitaire supérieur à cinquante (50) millions d'euros, à l'exception ;
 - de toute opération de trésorerie, de couverture ou de gestion de portefeuille relevant du cours normal de la Société ou de ses filiales consolidées dans le cadre de leurs activités d'assurance ou bien entrant dans le cadre de leur gestion courante,
 - des décisions prévues aux paragraphes d) et e) ci-dessus (en ce compris les opérations liées à la gestion de portefeuilles) ou s'inscrivant dans le prolongement de ces dernières, notamment les réorganisations consécutives aux opérations visées au d) et e),

- (g) *toute décision d'initier une action judiciaire (en ce compris toute procédure arbitrale), réglementaire ou administrative et toute transaction mettant fin à une situation contentieuse ou précontentieuse de la Société ou l'une de ses Filiales pour un montant supérieur à cinquante (50) millions d'euros étant précisé que si plusieurs de ces actions ont un fait générateur commun ou connexe, ce seuil est apprécié pour l'ensemble des actions concernées et à l'exception des contentieux relevant du cours normal des affaires de la Société ou de ses Filiales dans le cadre de leurs activités d'assurance, notamment ceux liées aux branches 66 et 68 au Brésil ;*
- (h) *les cautions, avals, sûretés, garanties de toute nature des engagements d'une personne ou entité qui n'est pas intégralement détenue directement ou indirectement par la Société, pour un montant unitaire supérieur à cent (100) millions d'euros par opération, hors opérations effectuées par CNP Caution ;*
- (i) *toute décision d'introduction en Bourse de la Société ou de l'une de ses Filiales et toute décision portant sur une éventuelle offre au public d'instruments financiers émis par la Société ou l'une de ses Filiales hors exécution des programmes déjà validés dans le cadre de l'approbation du budget. »*

Le 26 février 2025, le conseil d'administration a renouvelé les autorisations permettant à la directrice générale, notamment, de :

- consentir des cautions, avals, sûretés, garanties de toute nature des engagements d'une personne ou entité qui n'est pas intégralement détenue directement ou indirectement par

la Société, pour un montant unitaire supérieur à cent (100) millions d'euros par opération, hors opérations effectuées par CNP Caution (et sans limite de montant pour garantir les engagements pris par les sociétés contrôlées au sens du II de l'article L. 233-16 du code de commerce, sous réserve de rendre compte au moins une fois par an au conseil des cautions, avals et garanties ainsi donnés) ;

- procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, dans la limite d'un montant nominal maximal de 2 Md€, tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur CNP Assurances Holding étant précisé que cette enveloppe sera diminuée des émissions réalisées par CNP Assurances ;
- en tant que de besoin, la directrice générale de CNP Assurances Holding est également habilitée à mettre en place ou dénouer, en une ou plusieurs fois, des opérations de couverture des obligations ou titres assimilés émis ou à émettre par CNP Assurances Holding, dans la limite d'un montant nominal maximal de 2 Md€ ou à la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, sous forme de *swaps* permettant notamment (sans que cela soit limitatif), de convertir en euros les coupons et le nominal (*swaps* de devises) ou de transformer l'indexation des coupons (*swaps* de taux d'intérêt) étant précisé que cette enveloppe sera diminuée des opérations de couverture réalisées par CNP Assurances.

1.3 Mode d'exercice de la direction générale

La directrice générale, accompagnée de son comité exécutif, assure la gestion de l'activité de l'entreprise, en parfaite cohérence avec les politiques et stratégies décidées par le conseil d'administration. Elle s'attache en permanence à garantir le lien entre stratégie et performances.

Dans le cadre de ses fonctions managériales et opérationnelles, la directrice générale s'appuie sur les compétences du second dirigeant effectif et des membres de son comité exécutif.

Celui-ci assure le pilotage opérationnel de l'entreprise et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Il réunit au 26 février 2025 la directrice générale, le directeur général adjoint et neuf hauts cadres dirigeants.

Véritable organe de réflexion, de coordination, de partage des initiatives et de suivi des projets transversaux, le comité exécutif associe un très large éventail de hautes compétences techniques, commerciales, managériales et opérationnelles.

Il établit et gère les budgets, les prévisions pluriannuelles d'activité, les comptes, la politique d'investissements financiers et les prévisions de résultat par segment d'activité. Il étudie les projets d'acquisition et pilote l'activité des filiales françaises et étrangères.

Le comité exécutif s'assure en outre de la cohérence des plans d'action engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales. Il veille aux résultats et aux équilibres financiers du Groupe, élabore les plans d'action à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, essentiels à la bonne gouvernance de la société.

Il a participé au choix de la raison d'être de CNP Assurances ainsi qu'à la formulation des engagements correspondants auprès des différentes parties prenantes, tout comme à la définition des indicateurs de suivi pour assurer sa mise en œuvre. Le comité exécutif a été acteur de l'adhésion des collaborateurs à ces valeurs très fortes qui font désormais leur fierté. Il les a mis en mouvement, pour que l'entreprise atteigne les objectifs fixés à fin 2025, suivant très régulièrement la trajectoire des indicateurs de résultats.

Dans cette activité très dense, la directrice générale réunit son comité exécutif chaque semaine. Les échanges et prises de décision font l'objet d'un compte rendu synthétique.

Elle réunit aussi très régulièrement les principaux cadres du Groupe pour partager et échanger sur les sujets stratégiques et leur mise en œuvre, chacun étant ensuite chargé d'assurer, à son niveau, l'information et les discussions dans des conditions analogues (comités de direction, réunions de collaborateurs...).

Les quatre fonctions clés Groupe (gestion des risques, vérification de la conformité, actuariat et audit interne) sont rattachées à la directrice générale. Elles sont portées par des

directeurs qui participent régulièrement aux séances du conseil d'administration, lui permettant d'apprécier les risques, responsabilités et enjeux associés à ces fonctions.

Le directeur des risques et la directrice de l'audit interne sont invités permanents du comité d'audit et des risques.

La fonction clé gestion des risques est portée par la direction des risques Groupe, en charge de l'animation du dispositif de gestion des risques du Groupe.

Cette direction a notamment pour responsabilités de décliner l'appétence au risque du Groupe au travers des politiques de risques et des travaux d'estimation du capital économique ; de garantir l'exhaustivité du suivi des risques et l'efficacité du dispositif de surveillance ; de décliner le cadre de la prise de risques des différents métiers au travers, par exemple, de politiques de souscription, de délégations ou de normes d'investissement, et de porter un avis préalable sur les décisions impactant significativement le profil de risques avec le principe du double regard.

La fonction clé vérification de la conformité est portée par la direction de la conformité Groupe. Elle détecte, identifie, évalue et prévient les risques de non-conformité et délivre ses recommandations notamment dans les domaines suivants : gouvernance (adéquation de la comitologie, vérification des qualités professionnelles des tiers) ; déontologie professionnelle et éthique (secret professionnel et confidentialité, prévention du délit d'initié, lutte contre la corruption) ; protection de la clientèle (en particulier, connaissance client, devoir de conseil, information de la clientèle, traitement des réclamations) ; pratiques commerciales (en particulier, publicité et documentation commerciale, adéquation des produits avec la clientèle cible, règles de commercialisation des contrats) ; lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; lutte contre la fraude à l'assurance ; protection des données à caractère personnel.

La fonction clé actuarielle est portée par un département dédié dont les activités comprennent, entre autres, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et l'analyse des hypothèses retenues pour cet exercice. Ces activités incluent aussi notamment une analyse des mesures prises en matière de réassurance et de souscription. Les impacts en termes de résultats et de profils de risque sont alors systématiquement pris en compte.

La fonction clé audit interne est portée par la direction de l'audit interne qui apprécie la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle du Groupe.

Dans le cadre de ses missions, elle évalue la conception et l'efficacité des processus de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre sur les activités ou les processus considérés. Elle émet des recommandations et en assure le suivi pour en améliorer la qualité et la conformité.

Chapitre

2

Fonctionnement du conseil d'administration

2.1 Composition du conseil d'administration au 26 février 2025

	INFORMATIONS PERSONNELLES			EXPÉRIENCE	POSITION AU SEIN DU CONSEIL				PARTICIPATION À DES COMITÉS DU CONSEIL			
	Âge	Nationalité	Genre		Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépendance	Année de nomination	Échéance du mandat *	Ancienneté au conseil exprimée en année(s)	Comité d'audit et des risques	Comité des rémunérations et des nominations	Comité stratégique
DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL												
Véronique Weill	65	FR	F	2	oui	2020	2025	1,88		•	♦	•
ADMINISTRATEURS												
Philippe Wahl	68	FR	M	0	non	1999	2026	1,88		•		
Stéphane Dedeyan	59	FR	M	1	non	2024	2026	1,13		•	•	
Stéphanie Berlioz	45	FR	F	0	non	2024	2025	0,65	•			
Nathalie Collin	60	FR	F	0	non	2024	2025	1,13				
Sonia de Demandolx	48	FR et BR	F	0	non	2020	2028	1,88				
Christiane Marcellier	68	FR	F	1	non	2020	2028	1,88			•	
Perrine Kaltwasser (représentant La Banque Postale)	44	FR	F	0	non	2019	2025	1,88	•			•
Sophie Renaudie	56	FR	F	0	non	2023	2026	1,75	•		•	
Nicolas Namias	48	FR	M	0	non	2022	2026	1,88			•	
Amélie Breitburd	55	FR	F	0	oui	2021	2026	1,88	♦		•	♦
Jean-Louis Laurent Josi	55	B	M	0	oui	2024	2028	0,65			•	
Dario Moltrasio	57	IT	M	0	oui	2024	2028	0,74	•		•	
Frédéric Tardy	55	FR	M	0	oui	2024	2028	0,74		•	•	
Rose-Marie Van Lerberghe	78	FR	F	3	oui	2013	2025	1,88		♦		•
Gaëlle Martinet	48	FR	F	0	non	2023	2025	1,49		•		
Chahan Kazandjian	57	FR	M	0	non	2021	2025	1,88				•
CENSEUR												
Emmanuel Rondeau	63	FR	M	0	non	2023	2026	1,88				

♦ Présidente • Membre

* Conformément à l'article 15 des statuts de CNP Assurances Holding, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans

Changements intervenus dans la composition du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2024

	Départs	Nominations
Conseil d'administration	Bertrand Cousin (25/01/24)	Stéphane Dedeyan (11/01/24)
	Marcia Campbell (26/04/24)	Nathalie Collin (11/01/24)
	Stéphane Pallez (26/04/24)	Dario Moltrasio (31/05/24)
	Yves Brassart (04/06/24)	Frédéric Tardy (31/05/24)
		Stéphanie Berlioz (05/07/24) Jean-Louis Laurent Josi (05/07/24)
Comité d'audit et des risques	Marcia Campbell (26/04/24)	Sophie Renaudie (27/02/24)
	Stéphane Pallez (26/04/24)	Dario Moltrasio (31/05/24)
		Stéphanie Berlioz (05/07/24)
Comité des rémunérations et des nominations	Marcia Campbell (26/04/24)	Stéphane Dedeyan (11/01/24)
		Frédéric Tardy (31/05/24)
Comité stratégique	Marcia Campbell (26/04/24)	Stéphane Dedeyan (11/01/24)
	Stéphane Pallez (26/04/24)	Sophie Renaudie (27/02/24)
	Yves Brassart (04/06/24)	Christiane Marcellier (31/05/24)
		Dario Moltrasio (31/05/24)
		Frédéric Tardy (31/05/24) Jean-Louis Laurent Josi (05/07/24)
Comité RSE		Perrine Kaltwasser (représentant La Banque Postale) (27/02/24)

Indépendance des administrateurs

Les tableaux ci-après présentent la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énoncés à l'annexe 3 du code AFEP-MEDEF.

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives *

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son Groupe ; ou
- pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son Groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) sont explicités dans le rapport annuel.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des 12 ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du Groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

* Le conseil d'administration, lors de sa séance du 26 février 2025, a procédé à l'analyse de l'indépendance des administrateurs et, dans le cadre de cet exercice, a estimé qu'aucun des administrateurs de CNP Assurances Holding considérés comme indépendants n'entretient directement ou indirectement de relations d'affaires avec CNP Assurances Holding et ses filiales

SITUATION ARRÊTÉE AU 26 FÉVRIER 2025

Critères ⁽¹⁾	Véronique Weill	Philippe Wahl	Stéphane Dedeyan	Stéphanie Berlioz	Sonia de Demandolx	Christiane Marcellier	Sophie Renaudie	Nathalie Collin	Perrine Kaltwasser
Critère 1 : <i>Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes</i>	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Critère 2 : <i>Mandats croisés</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : <i>Relations d'affaires significatives</i>	✓	X	X	X	X	✓	X	X	X
Critère 4 : <i>Lien familial</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : <i>Commissaire aux comptes</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : <i>Durée de mandat > à 12 ans</i>	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7 : <i>Statut du dirigeant mandataire social non exécutif</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : <i>Statut de l'actionnaire important</i>	✓	X	X	X	X	X	X	X	X
Position du conseil d'administration ⁽²⁾	I	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI

(1) Dans les tableaux, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et X représente un critère d'indépendance non satisfait

(2) I - Indépendant, NI - Non indépendant

Critères ⁽¹⁾	Nicolas Namias	Amélie Breitburd	Jean-Louis Laurent Josi	Dario Moltrasio	Frédéric Tardy	Rose-Marie Van Lerberghe	Chahan Kazandjian	Gaëlle Martinet	Emmanuel Rondeau
Critère 1 : <i>Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes</i>	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Critère 2 : <i>Mandats croisés</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : <i>Relations d'affaires significatives</i>	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4 : <i>Lien familial</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : <i>Commissaire aux comptes</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : <i>Durée de mandat > à 12 ans</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7 : <i>Statut du dirigeant mandataire social non exécutif</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : <i>Statut de l'actionnaire important</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Position du conseil d'administration ⁽²⁾	NI	I	I	I	I	I	NI	NI	NI

(1) ✓ représente un critère d'indépendance satisfait x représente un critère d'indépendance non satisfait

(2) I - Indépendant, NI - Non indépendant

Assiduité des administrateurs et du censeur au cours de l'exercice 2024

	Conseil d'administration	Comité d'audit et des risques	Comité des rémunérations et des nominations	Comité stratégique	Comité RSE
Véronique Weill	100 %	-	100 %	100 %	100 %
Yves Brassart	83,3 %	-	-	100 %	-
Stéphanie Berlioz	83,3 %	25 %	-	-	-
Amélie Breitburd	100 %	100 %	-	100 %	100 %
Marcia Campbell	100 %	100 %	100 %	100 %	-
Nathalie Collin	87,5 %	-	-	-	-
Bertrand Cousin	100 %	-	-	-	-
Stéphane Dedeyan	100 %	-	77,8 %	100 %	-
Sonia de Demandolx	100 %	-	-	-	-
Perrine Kaltwasser (représentant La Banque Postale)	92,3 %	100 %	-	-	100 %
Chahan Kazandjian	92,3 %	-	-	-	100 %
Jean-Louis Laurent Josi	83,3 %	-	-	100 %	-
Christiane Marcellier	100 %	-	-	100 %	-
Gaëlle Martinet	100 %	-	100 %	-	-
Dario Moltrasio	100 %	100 %	-	100 %	-
Nicolas Namias	53,8 %	-	-	33 %	-
Stéphane Pallez	75 %	100 %	-	50 %	-
Sophie Renaudie	92,3 %	71,4 %	-	60 %	-
Frédéric Tardy	87,5 %	-	100 %	50 %	-
Rose-Marie Van Lerberghe	92,3 %	-	100 %	-	100 %
Philippe Wahl	92,3 %	-	100 %	-	-
Emmanuel Rondeau	100 %	-	-	-	-

2.2 Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration

La politique de diversité garantit la variété et la complémentarité des compétences des membres du conseil d'administration et celle des candidats retenus pour l'intégrer. Elle assure aussi leur diversité personnelle (âge, genre, nationalité, formation, domaine d'activité, expérience professionnelle). Le conseil reflète en outre une représentativité équilibrée des catégories d'administrateurs qui le composent (indépendants, représentants les salariés, actionnaires, partenaires), une capacité naturelle à adhérer à la culture de l'entreprise et à se positionner en faveur de son développement.

La composition du conseil d'administration incarne une diversité internationale à travers les expériences de ses membres qui exercent ou ont exercé des fonctions à l'étranger. Les domaines d'activité dans lesquels ses membres évoluent ou ont évolué offrent également une pluralité très intéressante pour l'appréhension des sujets.

En termes de diversité de compétences, il est à noter que l'application de Solvabilité 2 renforce les exigences en termes de compétences individuelle et collective des administrateurs des sociétés anonymes d'assurance. Cette application conduit à veiller tout particulièrement au fait que les membres du conseil d'administration possèdent collectivement les qualifications, expériences et connaissances appropriées à l'exercice des responsabilités qui leur sont dévolues au sein du conseil et de ses comités spécialisés, notamment en matière de :

- marchés de l'assurance et marchés financiers ;
- exigences légales et réglementaires applicables à une entreprise d'assurance ;
- stratégie de l'entreprise et son modèle économique ;
- gouvernance d'une entreprise d'assurance ;
- analyse financière et actuarielle.

Il est par ailleurs essentiel que les membres du conseil d'administration présentent à la fois une sensibilité évidente et des connaissances approfondies en matière de RSE, pour appréhender, à son juste degré d'importance, la grande variété des sujets qui lui sont liés et qui s'imprègnent de plus en plus dans les travaux du conseil.

La compétence collective issue des expériences variées de chacun de ses membres est vérifiée chaque année. De même, elle est évaluée à titre individuel lors de l'intégration d'un nouvel administrateur.

Les membres du conseil d'administration bénéficient de formations dispensées en cours d'année. Leurs thèmes correspondent à l'actualité, aux évolutions de l'environnement économique et financier, mais aussi aux souhaits des administrateurs qui valident en début d'année leur programme de formation. Exemples de thèmes : norme IFRS 17, cybersécurité, réglementation en matière de finance durable, enjeux liés aux risques climatiques, LCB-FT, lutte contre la corruption.

En cas de succession à un administrateur indépendant, le comité des rémunérations et des nominations lance un processus de recrutement auprès d'un cabinet externe, après avoir déterminé les critères visant à orienter la sélection de profils et à enrichir la diversité du conseil. Des entretiens avec la directrice générale et les membres du comité exécutif sont proposés à tout nouvel administrateur.

La mise en œuvre de la politique de diversité se décline à travers la composition du conseil d'administration. Le temps et la richesse des débats en séance, la variété des sujets abordés avec un intérêt toujours très fort, tout comme la pertinence et la qualité des interventions démontrent la parfaite alchimie de cette composition.

Présentation des compétences des membres du conseil d'administration au 26 février 2025

	Compétences liées à Solvabilité 2				Compétences RSE		
	Marchés de l'assurance et marchés financiers	Stratégie de l'entreprise et son modèle économique	Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance	Analyse financière et actuarielle	Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance	Prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement	Prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance
Véronique Weill	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Stéphanie Berlioz	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Amélie Breitburd	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nathalie Collin	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Stéphane Dedeyan	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sonia de Demandolx	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Perrine Kaltwasser (représentant La Banque Postale)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Chahan Kazandjian	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓
Jean-Louis Laurent Josi	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Christiane Marcellier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gaëlle Martinet	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓
Dario Moltrasio	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nicolas Namias	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sophie Renaudie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Frédéric Tardy	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓
Rose-Marie Van Lerberghe	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓
Philippe Wahl	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Emmanuel Rondeau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Auto-évaluation : ✓ représente un niveau de maîtrise ou de connaissances ✗ représente un niveau de notions

Compétence collective des membres du conseil d'administration

L'évaluation de la compétence collective du conseil d'administration porte sur des critères liés à Solvabilité 2 et sur des indicateurs relatifs aux enjeux ESG, repris ci-dessous.

La synthèse des évaluations réalisées par chaque membre du conseil d'administration permet d'établir la cartographie de la compétence collective suivante, pour l'année 2024 :

92,59 % Marchés de l'assurance et marchés financiers	94,44 % Stratégie de l'entreprise et son modèle économique	88,89 % Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
74,07 % Analyse financière et actuarielle	79,63 % Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance	79,63 % Prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement
74,07 % Prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance	87,04 % Ressources humaines	81,48 % Technologie de l'information
	90,74 % International	

2.3 Informations sur la conformité de la gouvernance au code AFEP-MEDEF

Explications des dispositions en écart avec le code de référence AFEP-MEDEF

CNP Assurances Holding adhère au code AFEP-MEDEF ⁽¹⁾. Sans remettre en cause le respect de cette référence, les spécificités de CNP Assurances Holding ont pu conduire la société à en diverger.

En application de l'article L. 22-10-10, 4° du code de commerce, les écarts constatés et leurs justifications sont recensés ci-après.

Exigences du code AFEP-MEDEF	CNP Assurances	Explications
RATIO D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS (SITUATION AU 26/02/25)		
Comité d'audit et des risques : ratio supérieur à 66 %	Ratio de 40 %	<p>Le processus de recrutement d'administrateurs indépendants, ayant vocation à rejoindre un ou plusieurs comités spécialisés du conseil d'administration dont le comité d'audit et des risques, s'est poursuivi en 2024 notamment pour remplacer Stéphane Pallez et Marcia Campbell, administratrices indépendantes depuis plus de douze ans.</p> <p>Compte tenu des difficultés pour identifier des candidats remplissant un profil suffisamment intéressant pour être proposé à la nomination au conseil d'administration, seul un administrateur indépendant a rejoint le comité d'audit et des risques, ce qui ne permet pas d'atteindre un ratio supérieur à 66 %. Le processus se poursuit avec l'atteinte du ratio de 66 % pour objectif.</p>
CRITÈRES D'INDÉPENDANCE		
Ne pas être (...) administrateur d'une société consolidée par CNP Assurances Holding (...)	<p>Véronique Weill est administratrice de CNP Seguros Holding Brasil et Holding XS1, filiales brésiliennes consolidées de CNP Assurances Holding</p> <p>Les administrateurs indépendants de CNP Assurances Holding sont aussi administrateurs de CNP Assurances</p>	<p>Le conseil d'administration estime que l'exercice de ces mandats par une administratrice indépendante participe à son bon fonctionnement. En effet, il lui paraît essentiel, au regard des enjeux élevés que représentent les filiales concernées pour CNP Assurances Holding, de bénéficier d'une vision directe et complémentaire sur l'activité déployée en Amérique latine. En outre, il est à noter que Véronique Weill ne perçoit aucune rémunération en contrepartie de l'exercice de ces mandats.</p> <p>Tout conflit potentiel susceptible de survenir pourrait être résolu par l'abstention de Véronique Weill à tout débat et/ou vote sur les sujets en question, conformément au règlement intérieur du conseil d'administration.</p> <p>Le 11 avril 2023, CNP Assurances Holding est devenue société de groupe d'assurances rassemblant l'ensemble des activités d'assurance de La Banque Postale, tant dans l'assurance de personnes que de biens.</p> <p>Dans le cadre de la constitution d'un modèle de bancassureur complet, les administrateurs indépendants siègent au conseil d'administration de CNP Assurances et de CNP Assurances Holding.</p> <p>Tout conflit d'intérêt potentiel susceptible de survenir pourrait être résolu par l'abstention des administrateurs indépendants à tout débat et/ou vote sur les sujets en question.</p>
PLAN DE SUCCESSION		
Le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux fait l'objet d'une veille permanente		<p>Le fonctionnement de CNP Assurances Holding répond à la réglementation Solvabilité 2, qui impose la désignation de deux dirigeants effectifs. Ce dispositif est respecté en la présence de Thomas Béhar, second dirigeant effectif et garantit, en cas de vacance imprévue de la directrice générale ou de ce dernier, la continuité de la direction générale de la société.</p> <p>Le plan de succession constitue une priorité dans les travaux du comité des rémunérations et des nominations et du conseil d'administration pour l'année 2025.</p>

(1) Le code AFEP-MEDEF est disponible sur le site Internet de l'AFEP, notamment en suivant l'adresse suivante : www.afep.com/themes/gouvernance/

Exigences du code AFEP-MEDEF	CNP Assurances	Explications
SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN SALARIÉ DEVENU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL		
<p>Il est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société du groupe, soit par rupture conventionnelle, soit par démission</p> <p>Lorsque le contrat de travail est maintenu, celui-ci est suspendu conformément à la jurisprudence</p>	<p>Le contrat de travail de Marie-Aude Thépaut au sein de CNP Assurances est suspendu</p>	<p>Le conseil d'administration de CNP Assurances Holding a estimé qu'il ne convenait pas d'exiger de Marie-Aude Thépaut la rupture de son contrat de travail compte tenu de sa situation personnelle (parcours professionnel exclusivement dédié à CNP Assurances dès la sortie de sa formation initiale avec une ancienneté de plus de 17 ans).</p> <p>Cette suspension du contrat de travail implique que Marie-Aude Thépaut ne bénéficiera pas, pendant la durée de son mandat, des éléments de rémunération y afférents, qui résultent de son contrat de travail. Elle ne sera ainsi rémunérée qu'au titre de son mandat social, selon les modalités décrites dans le présent document.</p>
<p>L'indemnité de départ ne doit pas excéder, le cas échéant, deux ans de rémunération (fixe et variable) annuelle</p>		<p>En cas de cessation du mandat de directrice générale de Marie-Aude Thépaut, au sein de CNP Assurance, en aucun cas le montant cumulé de l'éventuelle indemnité de départ au titre du mandat et des indemnités susceptibles d'être versées en raison de la rupture du contrat de travail avec CNP Assurances ne pourront, au total, excéder un montant correspondant à deux années de rémunération fixe et variable annuelle au titre du mandat de directrice générale.</p>

2.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Les modalités de préparation et d'organisation du conseil d'administration sont indiquées dans son règlement intérieur, lequel a pour objet de compléter et de préciser les règles légales, réglementaires, statutaires et les recommandations de place auxquelles le conseil se réfère.

Un calendrier prévisionnel des instances est arrêté chaque année. Il mentionne les réunions du conseil d'administration et celles de ses comités spécialisés, excepté le comité stratégique qui est saisi en fonction de la survenance des projets sur lesquels il est amené à se prononcer.

En accord avec la présidente, la secrétaire du conseil d'administration transmet aux administrateurs, par voie électronique sécurisée, la documentation nécessaire à la connaissance des sujets inscrits à l'agenda d'une réunion du conseil d'administration et à la préparation de leurs décisions. Entre deux séances, il est possible que des notes d'information sur des sujets d'actualité soient communiquées aux administrateurs qui sont en outre destinataires de la revue de presse quotidienne et des communiqués de presse de CNP Assurances Holding.

Chaque séance du conseil donne lieu à la constitution d'un dossier couvrant les sujets de l'agenda et diffusé aux administrateurs plusieurs jours avant la tenue de la réunion. Cette documentation peut être accompagnée d'une revue de presse semestrielle, de notes d'information au titre de suivis de sujets précédemment abordés, d'une sélection d'analyses financières concernant CNP Assurances Holding. Le dossier du conseil comprend aussi le projet de procès-verbal de la séance précédente.

Lors de chaque séance, la directrice générale informe les membres du conseil d'administration de la gestion courante et des événements marquants relatifs à la marche de l'entreprise, ce qui donne lieu à des échanges. Le conseil bénéficie de présentations par le directeur financier et extra-financier des indicateurs trimestriels et des arrêtés comptables semestriels et

annuels, avec une attention particulière portée au passage à la norme comptable IFRS 17 et à ses impacts.

Sont également soumis au conseil des rapports détaillés sur l'évolution des sujets à caractère commercial, financier et opérationnel permettant de suivre la stratégie de l'entreprise, la bonne compréhension de ses activités et de ses perspectives de développement. Il en est de même du suivi des plans d'actions mis en œuvre par CNP Assurances Holding à la demande de l'ACPR ainsi que des enjeux liés aux risques climatiques.

Lors de ses séances, le conseil d'administration échange naturellement avec la directrice générale et les cadres dirigeants sur les points à l'agenda pour obtenir des éclaircissements et approfondir les sujets en vue de se prononcer, en parfaite connaissance, sur les éventuels projets de décisions qui lui sont soumis.

Chaque séance s'achève par un temps d'échanges exclusivement réservé aux administrateurs qui apprécient particulièrement cette session dont il n'est pas rendu compte dans le procès-verbal de la réunion.

Les participants aux séances du conseil sont tenus à une obligation de discrétion renforcée à l'égard des informations ayant un caractère confidentiel et présentées comme telles par la présidente du conseil d'administration.

Les règles de prévention et de gestion des conflits d'intérêts sont précisées dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Afin d'exercer plus efficacement ses missions de gestion, de contrôle et de décision, le conseil d'administration bénéficie des avis de ses comités spécialisés, dont il nomme les membres et les présidents respectifs, tous administrateurs.

Les attributions spécifiques de ces comités sont intégrées dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

2.5 Compte rendu d'activité du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2024

Conseil d'administration

En 2024, le conseil d'administration a orienté ses travaux notamment sur :

- le choix et la nomination du nouveau président puis directeur général de CNP Assurances Holding, en l'occurrence Marie-Aude Thépaut ;
- sa composition, avec le renouvellement de près d'un tiers de son effectif ;
- le suivi de l'activité de CNP Assurances en France, en Europe et en Amérique latine, avec un point régulier par la directrice générale sur la marche de l'activité dans ces différentes zones géographiques mais aussi avec les interventions de directeurs de filiales étrangères et de *Business Units*, conviés pour en présenter les réalisations, les ambitions et les enjeux. Ces sujets suscitent un très fort intérêt et confortent le conseil d'administration dans la stratégie de développement du Groupe ;
- la résilience de l'entreprise par rapport aux évolutions macro-économiques, avec l'examen, entre autres, des impacts de ces dernières sur les investissements dont les actifs immobiliers, des résultats de stress tests, du comportement des assurés, des actions menées en termes de politique commerciale et de bonus, notamment pour assurer un positionnement attractif en Epargne ;
- l'examen de projets en France et à l'international portant sur des opérations de croissance externe, de cession et de conquête de clientèle avec notamment :
 - la création de CNP Assurances Protection Sociale, nouvelle filiale en partenariat avec La Mutuelle Générale, concrétisant le projet de porter l'ambition du Groupe et de proposer une offre à très haute valeur ajoutée en réponse aux besoins croissants du marché de la protection sociale en France,
 - la participation aux appels d'offres pour la mise en place de contrats collectifs pour les fonctionnaires de ministère et de leurs établissements publics, dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC),
 - la future cession de la filiale CNP Cyprus Insurance Holding, compte tenu de l'identification de défis de taille venant menacer son modèle d'affaire ;
- le suivi des aspects réglementaires et de contrôles, avec des points aussi bien d'information que décisionnels sur les activités de l'entreprise en la matière ;
- la réflexion sur l'évolution de la marque CNP Assurances, qui a conduit au changement de signature visuelle en cours d'année ;
- les domaines concourant à la performance opérationnelle de l'entreprise (automatisation de processus et améliorations technologiques, pilotage de la sous-traitance, avancées en matière de ressources humaines) ;
- les domaines concourant à améliorer la prévention et la gestion des risques (cybersécurité, gestion de crise et continuité d'activité, plan préventif de rétablissement) ;

- des travaux techniques menés en application de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 (revue de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, approbation de rapports ⁽¹⁾ et d'ajustements apportés aux politiques écrites ⁽²⁾ concourant à garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité) ;
- la mise en oeuvre de la nouvelle norme comptable IFRS 17 et la prise en compte de ses impacts sur les comptes ;
- la démarche et les enjeux de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) et leur appropriation à tous les niveaux de l'entreprise.

Cette intégration croissante se retrouve dans les travaux du conseil d'administration et de ses comités spécialisés, qui ont ancré la stratégie et les valeurs RSE au coeur de leurs missions.

Plusieurs actions et décisions significatives du conseil d'administration illustrent cette prégnance des enjeux de RSE :

- suivi régulier des travaux du comité RSE créé fin 2023 ;
- examen du bilan annuel 2023 de la raison d'être de CNP Assurances et mise à jour de certains indicateurs ;
- vérification de l'atteinte des objectifs extra-financiers dans le cadre de la communication des indicateurs des résultats annuels (2023) puis semestriels (au 30 juin 2024) du Groupe, mettant en exergue les indicateurs clés extra-financiers ;
- présentation des enjeux et risques RSE, avec une attention particulière sur le plan de transition climatique et sur les futurs objectifs NZAOA ;
- examen, avant approbation, des politiques ressources humaines de l'entreprise : politique honorabilité & compétence et politique de rémunération qui intègre des critères de durabilité ;
- intégration d'objectifs extra-financiers dans la partie variable de la rémunération de la directrice générale et vérification de la mise en place d'objectifs de ce type dans celles des managers de l'entreprise ;
- suivi des enjeux de conformité et d'éthique des affaires : protection des données à caractère personnel, lutte anti-corruption, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, lutte contre la fraude ;
- examen et approbation de la trajectoire de décarbonisation SBTi proposée pour l'entreprise ;
- mise à jour du cadre d'appétence au risque du Groupe et suivi des critères ESG intégrés dans ce dispositif ;
- présentation de la directive CSRD et avis sur la rédaction de l'état de durabilité de l'entreprise ;
- validation d'un nouveau règlement intérieur du conseil d'administration et de ses comités spécialisés tenant compte des aspects de durabilité liés à la CSRD ;
- séminaire stratégique ponctué de débats sur la stratégie, les opportunités de développement et la transformation culturelle de l'entreprise, sous un prisme RSE désormais omniprésent.

(1) *Rapports SFCR ; rapports RSR ; rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière ; rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; plan préventif de rétablissement*

(2) *Ces politiques ont notamment pour objet : la gestion des risques et ses politiques annexes (souscription, provisionnement, gestion actif/passif, investissements, gestion des risques opérationnels, réassurance et autres techniques d'atténuation des risques), le contrôle interne, l'audit interne, la sous-traitance, le reporting, la politique ORSA, la valorisation des actifs et passifs, la gestion du capital, l'honorabilité et la compétence, la rémunération et la continuité d'activité*

Dans cette dynamique RSE de plus en plus marquée, le conseil d'administration s'attache à vérifier l'orientation stratégique et l'engagement RSE des filiales de CNP Assurances, ainsi que la déclinaison opérationnelle de la raison d'être au sein des filiales.

Les opérations de développement proposées à son approbation sont désormais étudiées avec une conscience RSE. De même, les politiques Solvabilité 2 qui lui sont soumises intègrent les enjeux RSE qu'elles peuvent porter.

Comités spécialisés du conseil d'administration au 31 décembre 2024

LE COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Nombre de membres : 5		Taux d'indépendance	Nombre de réunions	Taux de participation
Administrateurs indépendants	Amélie Breitburd, présidente Dario Moltrasio			
Administrateurs non indépendants	Stéphanie Berlioz Sophie Renaudie La Banque Postale, représentée par Perrine Kaltwasser	40 %	8	85 %

Les membres du comité d'audit et des risques sont nommés par le conseil d'administration au regard de leur expérience professionnelle et de leur formation. Ils disposent de compétences de haut niveau, notamment en matière financière, comptable et de contrôle légal des comptes. Ils sont particulièrement aguerris aux domaines assurantiels et bancaires.

En 2024, le comité d'audit et des risques a poursuivi ses travaux, fournissant au conseil d'administration avis et recommandations, après discussions en séance avec les sachants de l'entreprise et avec les commissaires aux comptes.

Il a pu également échanger avec les invités permanents à ses séances, que sont le directeur financier et extra-financier, le directeur des risques et la directrice de l'audit interne.

Les membres du comité d'audit et des risques ont disposé des documents et informations nécessaires à l'exercice de leur mission, tout particulièrement lors de l'examen des comptes annuels et semestriels, des indicateurs financiers et des politiques Solvabilité 2 qui lui ont été soumis avant passage en conseil d'administration.

Ils ont ainsi pu se préparer avant les présentations des éléments en séance, pour échanger et approfondir certains sujets.

Le calendrier des instances prévoit que le comité d'audit et des risques se réunisse généralement la veille du conseil d'administration, ce qui lui permet de préparer les débats et de rendre un avis pertinent sur les sujets communs aux deux instances.

Il peut consulter des experts externes après en avoir informé préalablement la présidente du conseil d'administration ou ledit comité.

Dans le cadre de ses travaux, outre les missions de suivi, de revue et d'examen qui lui reviennent dans le cadre de son périmètre, le comité d'audit et des risques a particulièrement contribué, en 2024, aux sujets suivants :

- le suivi de la mise en application de la norme IFRS 17, avec ses impacts sur les comptes, sur le cadre d'appétit au risque et en termes de communication financière ;
- le contexte financier, l'exposition bancaire et la situation immobilière de l'entreprise ;

- l'exposition de CNP Assurances Holding et de ses filiales, aux risques de tout ordre ;
- l'environnement concurrentiel très fort qui caractérise les filiales italiennes, les plans d'actions élaborés pour y faire face et les scénarios envisagés pour anticiper les risques associés ;
- les travaux du programme Solvabilité 2 ;
- les lignes directrices des programmes relatifs aux investissements et à l'utilisation d'instruments financiers à terme ;
- l'activité de la direction de l'audit interne et celle de la direction de la conformité, leurs réalisations et leurs programmes prévisionnels respectifs ;
- les enjeux et risques RSE, avec les différentes nouvelles dispositions y relatives et la prise en considération de l'extra-financier. Ainsi, le comité d'audit et des risques a eu sa première réunion avec le comité RSE, pour un point d'avancement sur le projet CSRD.

Le comité d'audit et des risques est en charge du suivi des informations en matière de durabilité dans les conditions fixées à l'article L. 821-67 du code de commerce.

L'état de durabilité, établi notamment dans le cadre de la directive CSRD, et les risques de durabilité, dont les risques climatiques, sont du ressort de ce comité.

Celui-ci réalise *a minima* une fois par an, en lien avec le comité RSE, une revue des incidences, risques et opportunités matériels, informations qu'il remonte au conseil d'administration.

Le comité d'audit et des risques a poursuivi ses travaux dans la plus grande vigilance par rapport aux sujets de conformité, notamment vis-à-vis des filiales internationales du Groupe.

Il a continué à bénéficier de présentations et à les commenter, s'agissant du suivi consolidé des recommandations exprimées par l'audit interne, des activités de la fonction clé actuariat, ou des travaux des commissaires aux comptes, afin de disposer d'une vision à la fois ciblée et générale de son périmètre et de ses acteurs.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Nombre de membres : 6		Taux d'indépendance	Nombre de réunions	Taux de participation
Administrateurs indépendants	Rose-Marie Van Lerberghe, présidente	50 %	9	95,6 %
	Frédéric Tardy			
	Véronique Weill			
Administrateurs non indépendants	Stéphane Dedeyan			
	Gaëlle Martinet			
	Philippe Wahl			

Le comité des rémunérations et des nominations a pour périmètre la sélection des candidats aux fonctions d'administrateurs et de membres des comités spécialisés, l'examen des propositions de nomination de la présidente, de la directrice générale, du second dirigeant effectif ainsi que celles des candidats aux quatre fonctions clés.

Il anticipe les renouvellements d'administrateurs, avec une veille particulière et régulière sur les candidats potentiels.

Il vérifie annuellement la compétence collective du conseil d'administration et le respect des critères d'indépendance des administrateurs qualifiés comme tels.

Il s'assure de la réalisation d'un plan de succession pour les dirigeants de l'entreprise.

Relèvent également de son champ d'attribution l'examen des rémunérations de la présidente du conseil d'administration, de la directrice générale et des mandataires sociaux.

Le comité est aussi informé des principes qui gouvernent la politique de rémunération des salariés et de certaines catégories d'entre eux, comme les preneurs de risque ⁽¹⁾, au travers de la politique de rémunération validée par le conseil d'administration.

Il effectue des préconisations au conseil d'administration en matière de répartition de la rémunération à allouer aux administrateurs en fonction de critères fixes et établis que sont l'assiduité aux réunions et les fonctions exercées dans les comités spécialisés.

Les dirigeants mandataires sociaux sont associés aux travaux du comité des rémunérations et des nominations. La présidente du conseil d'administration en est membre et la directrice générale est invitée à participer aux séances selon les points inscrits à l'agenda. Toutes deux s'abstiennent de participer aux débats et aux décisions concernant le renouvellement de leurs mandats respectifs et leur rémunération.

En outre, le comité des rémunérations et des nominations :

- est informé par la directrice générale :
 - des propositions relatives au contrat de travail et à la rémunération du directeur général adjoint de CNP Assurances,
 - des rémunérations attribuées aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe ;
- est saisi par la directrice générale, pour avis préalable :
 - des désignations aux quatre fonctions clés auxquelles elle entend procéder,
 - de la proposition qu'elle entend faire au conseil d'administration s'agissant de la désignation du second dirigeant effectif ;
- donne annuellement son avis sur le niveau de rémunération et l'atteinte des objectifs des titulaires des fonctions clés et du second dirigeant effectif.

(1) Personnes dont l'activité a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise, dont les dirigeants effectifs et les personnes occupant les quatre fonctions clés

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Nombre de membres : 9		Taux d'indépendance	Nombre de réunions	Taux de participation
Administrateurs indépendants	Véronique Weill, présidente	55,6 %	6	70 %
	Amélie Breitburd			
	Jean-Louis Laurent Josi			
	Dario Moltrasio			
	Frédéric Tardy			
Administrateurs non indépendants	Stéphane Dedeyan			
	Christiane Marcellier			
	Sophie Renaudie			
	Nicolas Namias			

En 2024, le comité stratégique s'est réuni à plusieurs reprises au gré des opportunités et des sujets à traiter, ce qui a quelques fois conduit à ne pas pouvoir fixer ses réunions très en amont et à arrêter des dates ne permettant pas toujours à tous ses membres de se rendre disponibles. Des projets de croissance externe importants en termes financiers et stratégiques, qui représentaient de véritables leviers de croissance interne et externe, ont été examinés. Le comité

s'est aussi prononcé sur un projet de désinvestissement (CNP Cyprus Insurance Holding), s'inscrivant pleinement dans la préservation des enjeux stratégiques de l'entreprise. Il a ainsi pu rendre au conseil d'administration des avis pertinents sur des opérations d'envergure que le conseil a lui-même étudiées au regard des perspectives de développement et de la stratégie de CNP Assurances Holding.

LE COMITÉ RSE

Nombre de membres : 5		Taux d'indépendance	Nombre de réunions	Taux de participation
Administrateurs indépendants	Amélie Breitburd, présidente	60 %	6	100 %
	Véronique Weill			
	Rose-Marie Van Lerberghe			
Administrateur non indépendant	Chahan Kazandjian La Banque Postale, représentée par Perrine Kaltwasser			

Le comité RSE a été constitué sur décision du conseil d'administration qui s'est ainsi adjoint une instance spécialisée pour réfléchir et répondre aux enjeux d'importance croissante en matière de RSE.

Au-delà de la présence en son sein, depuis plusieurs années, d'un administrateur référent RSE, le conseil d'administration a renforcé, au travers de ce comité, son rôle en termes de gouvernance, à la fois de la raison d'être et des enjeux de durabilité de CNP Assurances. Il assume ainsi parfaitement les missions, en termes de stratégie RSE, que confèrent aux conseils d'administration les recommandations du code AFEP-MEDEF.

Outre la préparation des travaux du conseil d'administration dans ce vaste périmètre aux champs d'application aussi variés que réglementés, le comité RSE est un organe de recommandation du conseil, chargé de veiller à la bonne prise en compte, par ce dernier, des aspects RSE dans la définition et la mise en oeuvre de la stratégie de l'entreprise.

Conformément aux récentes dispositions introduites dans le règlement intérieur du conseil d'administration et de ses comités spécialisés, les membres du comité RSE reçoivent, dans le cadre de leurs prérogatives, des sessions de formation régulières sur les sujets de durabilité, ce qui leur permet d'accomplir notamment, au sein du comité, une revue des

incidences, risques et opportunités matériels pour l'entreprise, et d'effectuer une remontée de ces informations au comité d'audit et des risques ainsi qu'au conseil d'administration.

Le directeur financier et extra-financier, la directrice de la durabilité, le directeur des investissements et la directrice du dialogue avec les parties prenantes, de la communication et du mécénat de CNP Assurances sont les invités permanents des réunions du comité RSE et les interlocuteurs privilégiés de la présidente du comité RSE, ancienne administratrice référente RSE du conseil.

En 2024, les travaux du comité, tant par leur variété que leur importance, ont démontré la légitimité de cette instance qui s'est emparée de sujets fondamentaux. Une feuille de route a été établie autour de quatre thèmes stratégiques que le comité avait choisi de privilégier pour rester concentré sur des priorités tout en traitant des sujets d'actualité.

Il s'est ainsi prononcé sur la trajectoire *Science-Based Target initiative* (SBTi), le plan de transition climatique et les objectifs *Net-Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA) présentés par le management.

Il a étudié les bilans annuel et semestriel de la raison d'être ainsi que ceux des enjeux RSE, réajustant certaines cibles et alertant sur certains risques.

2 Fonctionnement du conseil d'administration

Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités spécialisés

Il a recommandé les directions à prendre en termes de stratégie d'offre durable et inclusive et de stratégie d'investissement responsable, a participé aux réflexions sur les politiques d'exclusion et de vote en assemblées générales.

Toutes ses réflexions et actions ont été reliées à des aspects de la raison d'être, gages de cohérence stratégique et d'efficacité.

Au travers de son comité RSE qui lui rend régulièrement compte de ses travaux, le conseil d'administration confirme toute sa considération et son engagement en faveur de cette dimension essentielle.

2.6 Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités spécialisés

En 2024, le conseil d'administration a procédé à cette évaluation en interne, après l'avoir confiée en 2023, via son comité des rémunérations et des nominations, conformément aux recommandations du code AFEP-MEDEF et à son règlement intérieur, à un consultant extérieur, disposant d'une expertise dans le secteur financier et en matière de gouvernance des grandes entreprises. Cette externalisation de la prestation d'évaluation du conseil est ainsi régulièrement réalisée.

L'évaluation faite en 2024 s'est en partie appuyée sur les constats issus de la précédente édition menée par un consultant, qui comprenait des entretiens individuels avec chaque administrateur et avec le directeur général en fonction.

Elle a donné lieu à un questionnaire invitant les membres du conseil à s'exprimer sur le rôle de leur organe d'administration et ses relations avec ses comités spécialisés, sur leur vision de leur propre rôle au sein de cette instance, sur des aspects stratégiques et sur des sujets plus pragmatiques.

La synthèse de l'évaluation a été présentée à la première réunion du conseil d'administration organisée en 2025.

Les administrateurs ont unanimement souligné les qualités du conseil d'administration de CNP Assurances Holding, parfaitement aligné sur son rôle et conforme aux recommandations du code AFEP-MEDEF. Ils ont entendu les progrès réalisés depuis la précédente évaluation ainsi que les pistes d'amélioration possibles qui ne manqueront pas d'être suivies afin d'en tirer les meilleurs bénéfices.

Chapitre

3

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux ⁽¹⁾

(1) Situation au conseil d'administration du 26 février 2025

3.1 Présidente du conseil d'administration



Formation : Institut d'études politiques de Paris, licence de lettres de la Sorbonne

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur de Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité des rémunérations et des nominations (membre) ; comité stratégique (présidente) ; comité RSE (membre) ; comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (présidente)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 11 avril 2023
Échéance du mandat en cours : 2025 ⁽¹⁾

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ; comité des rémunérations et des nominations : 100 % ; comité stratégique : 100 % ; comité RSE : 100 %

Véronique Weill

Présidente du conseil d'administration de CNP Assurances Holding

Âge : 65 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Véronique Weill a commencé sa carrière chez Arthur Andersen Audit à Paris. De 1985 à 2006, Véronique Weill a occupé différents postes à responsabilité au sein de JP Morgan Chase Bank à New York en qualité notamment de responsable mondiale des opérations pour la banque d'investissement et responsable mondiale des opérations et de la technologie pour la gestion d'actifs et la clientèle privée.

Elle intègre AXA en juin 2006 en qualité de directrice générale d'AXA Business Services et de directrice de l'excellence opérationnelle. Avant son départ en 2017, elle a également occupé des fonctions de supervision des activités de gestion d'actifs au niveau mondial, ainsi que de *Group Chief Operating Officer* et membre du comité de direction du groupe AXA.

De septembre 2017 à décembre 2020, Véronique Weill est *General Manager* de Publicis Groupe et a la responsabilité de Re : Sources, de l'informatique, de l'immobilier, des assurances et des fusions et acquisitions.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), présidente du conseil d'administration, présidente du comité stratégique, membre du comité des rémunérations et des nominations, membre du comité RSE
- CNP Seguros Holding Brasil (société de droit brésilien), administratrice
- Holding XS1 (société de droit brésilien), administratrice
- Fondation Gustave Roussy (association), membre du conseil d'administration au collège des donateurs et mécènes
- Kering (SA cotée), membre du conseil d'administration et administratrice référente indépendante et chargée notamment en coordination avec le président, d'être le porte-parole du conseil auprès des investisseurs sur les questions ESG (environnement, sociale, sociétale, gouvernance), présidente du comité des rémunérations, membre du comité d'audit, membre du comité des nominations et de la gouvernance, membre du comité de développement durable
- Rothschild & Co (SA), membre du conseil de surveillance, présidente du comité des risques, membre du comité des rémunérations, membre du comité d'audit
- Valeo (SA cotée), administratrice et présidente du comité de gouvernance, nominations et responsabilité sociale d'entreprise, présidente du comité des rémunérations, membre du comité d'audit et des risques

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Véronique Weill n'est plus titulaire

- Administratrice de : Translate Plus – Publicis Groupe (Royaume-Uni), BBH Holdings Ltd (Royaume-Uni), Prodigious UK (Royaume-Uni), Fondation George Besse et du Musée du Louvre (*fin en 2020*)
- Salesforce (société cotée de droit américain), membre de l'*Advisory Board* européen (*fin le 31 mars 2022*)

(1) Renouvellement du mandat jusqu'en 2029 proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024

3.2 Directrice générale



Formation : actuaire certifiée, titulaire d'un master en mathématiques, spécialisation actuarielle (Euro-Institut d'actuariat, Université de Bretagne occidentale, 2006)

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur de Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Première nomination :
11 janvier 2024

Échéance du mandat en cours :
2028

Marie-Aude Thépaut

Directrice générale de CNP Assurances Holding

Âge : 41 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Marie-Aude Thépaut est entrée chez CNP Assurances en 2006 en qualité d'actuaire. Elle devient, en 2011, responsable d'un service d'actuariat au sein de la direction technique. Elle prend en 2014 la responsabilité du département risques d'assurance au sein de la direction des risques, avant de devenir directrice du département supervision et coordination des filiales en 2020. En 2021, elle est nommée directrice du pilotage de la performance à la direction financière avant de prendre la tête de la nouvelle *Business Unit* Europe hors France, le 1^{er} juin 2022, et de devenir membre du comité exécutif. Elle a ainsi contribué au développement international de CNP Assurances en fédérant et animant les filiales et succursales européennes (4 filiales et 2 succursales), négociant les partenariats stratégiques et développant le modèle ouvert en Europe.

Marie-Aude Thépaut a été nommée présidente (du 11 janvier au 13 décembre 2024) puis directrice générale (depuis le 13 décembre 2024) de CNP Assurances Holding.

Autres mandats et fonctions

Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP Assurances (SA), directrice générale (depuis le 11 janvier 2024)
- Arial CNP Assurances (SA), présidente du conseil d'administration (depuis le 19 mars 2024)
- CNP Seguros Holding Brasil (société de droit brésilien), administratrice (depuis le 9 février 2024)
- Holding XS1 (société de droit brésilien), administratrice (depuis le 8 février 2024)
- Représentante permanente de CNP Assurances, présidente : Lyfe (SASU), Montparvie IV (SASU), Montparvie V (SASU), Sogestop L (SASU), Sogestop K (SASU) (depuis le 11 janvier 2024)
- Représentante permanente de CNP Assurances Holding, présidente : Montparvie VIII (SASU) (depuis le 12 décembre 2024), Flex Conseil et Services (SASU) (depuis le 31 décembre 2024)
- CNP UniCredit Vita (société de droit italien), vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité stratégique (fin le 29 février 2024)
- CNP Vita Assicura (société de droit italien), présidente du conseil d'administration (fin le 30 avril 2024)
- CNP Santander Insurance Life (société de droit irlandais), administratrice (fin le 21 mars 2024)
- CNP Santander Insurance Services Ireland (société de droit irlandais), administratrice (fin le 21 mars 2024)
- CNP Santander Insurance Europe (société de droit irlandais), administratrice (fin le 21 mars 2024)

Au sein du groupe La Poste/La Banque Postale :

- La Banque Postale (SA), membre du comité exécutif (depuis le 15 janvier 2024)

En-dehors du groupe La Poste/La Banque Postale :

- Bpifrance (SA), membre permanent de l'advisory committee de Lac 1 (depuis le 27 juin 2024)
- Fonds Stratégique de Participations (FSP), membre du conseil d'administration (depuis le 29 avril 2024)

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Marie-Aude Thépaut n'est plus titulaire

- Assurance (SASU), membre du conseil de surveillance (fin le 21 juin 2021)
- L'Age d'Or Expansion (SA), administratrice (fin le 7 septembre 2021)
- CNP Vita Assicura (société de droit italien), vice-présidente du conseil d'administration (fin le 25 décembre 2022)
- CNP Partners de Seguros y Reaseguros (société de droit espagnol), vice-présidente du conseil d'administration et membre du comité d'audit et des risques (fin le 29 décembre 2022)
- CNP Vita Assicurazione (société de droit italien), présidente du conseil d'administration (fin le 31 décembre 2023)

3.3 Administrateurs



Formation : Diplômée de l'EDHEC Business School (École des Hautes Études Commerciales du Nord, 2001) et titulaire d'un DESS de droit des nouvelles technologies (faculté d'Orléans, 2002)

Adresse professionnelle :

La Poste, 9 rue du Colonel-Pierre-Avia, 75015 Paris

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 5 juillet 2024

Échéance du mandat en cours : 2025⁽¹⁾

Appartenance à des comités du conseil d'administration de CNP Assurances : comité d'audit et des risques (membre)

Taux de présence : conseil d'administration : 83,3 % ; comité d'audit et des risques : 25 %

Stéphanie Berlioz

Directrice générale adjointe du Groupe La Poste, en charge des finances

Âge : 45 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Stéphanie Berlioz commence sa carrière en 2002, en qualité d'auditeur au sein du cabinet Ernst and Young et Associés – Activités banque et assurance.

En 2005, elle intègre la direction financière de La Banque Postale où elle effectue un parcours de dix années en exerçant successivement des fonctions au sein de la direction comptable puis de la direction du contrôle de gestion.

En 2016, elle rejoint la direction des finances et du développement du Groupe La Poste en tant que secrétaire générale. En 2019, elle devient directrice des opérations financières du Groupe. En décembre 2022, elle est nommée directrice générale adjointe de Geopost, en charge des finances et des acquisitions.

Depuis juin 2024, elle est directrice générale adjointe du Groupe La Poste, en charge des finances, représentante permanente de La Poste, membre du conseil de surveillance et membre du comité des comptes.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administratrice et membre du comité d'audit et des risques (depuis le 5 juillet 2024)
- GLPU, présidente et membre du comité stratégique (depuis le 1^{er} mars 2024)
- LUdev, présidente (depuis le 1^{er} mars 2024)
- DTDC Express Limited, membre du conseil d'administration (depuis le 17 février 2024)
- DPD Polska, membre du comité de surveillance (depuis le 5 janvier 2024)
- Ninja Logistics Pte. Ltd, membre permanent du conseil d'administration (depuis le 4 janvier 2024)
- Armadillo Holding GmbH, membre de l'*advisory board*
- Chronopost, membre du comité de surveillance
- DPD Deutschland GmbH, membre du comité de surveillance
- DPD France, membre du comité de surveillance
- DS Russia Management, membre de l'*advisory board*
- Ezyne (SAS), société du Groupe La Poste, membre du comité d'administration
- Geopost IMDH, présidente du conseil de surveillance
- Pickup Logistics, membre du comité de surveillance
- Pick-up Services, membre du comité de surveillance
- Speedy AD, membre du conseil d'administration
- US Direct E-Commerce Holding, membre du conseil d'administration
- US Direct E-Commerce Limited, membre du conseil d'administration

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Stéphanie Berlioz n'est plus titulaire

Néant.

(1) Renouvellement du mandat jusqu'en 2029 proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024



Formation : ESSEC, Actuaire IAF

Adresse professionnelle :

CNP Assurances,
4 promenade Cœur de Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

**Appartenance à des comités
du conseil d'administration :**

comité d'audit et des risques
(présidente) ; comité stratégique
(membre) ; comité RSE
(présidente) ; comité de suivi
de la mise en œuvre
des partenariats BPCE et
La Banque Postale (membre)

**Première nomination en qualité
de membre du conseil
d'administration :** 11 avril 2023

Échéance du mandat en cours :
2026

Taux de présence : conseil
d'administration : 100 % ; comité
d'audit et des risques : 100 % ;
comité stratégique : 100 % ;
comité RSE : 100 %

Amélie Breitburd

Administratrice de sociétés

Âge : 55 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Amélie Breitburd débute sa carrière en 1992 chez BDO en Audit et Conseil. Elle rejoint en 1996 l'Audit Interne Stratégique International des AGF (devenu Allianz France), puis elle est recrutée par KPMG en 1998. Elle intègre AXA en 2004, initialement au sein du département Plan Budget Résultat du Groupe dont elle devient la directrice en charge des comptes du Groupe, du contrôle de gestion, de l'actuariat et du plan stratégique, avant d'être nommée directrice financière pour la région Asie de 2015 à 2018, basée à Hong Kong, puis directrice financière d'AXA UK et Irlande de 2018 à 2020, basée à Londres. Elle est nommée *CEO* de Lloyd's Europe à Bruxelles du premier semestre 2021 jusqu'à fin décembre 2023.

Autres mandats et fonctions

- Women in Finance (association), membre de l'*advisory board* (depuis septembre 2024)
- FinTech Belgium, administratrice (depuis mai 2024)
- CNP Assurances (SA), administratrice, membre (depuis le 11 avril 2023) puis présidente (depuis le 31 mai 2024) du comité d'audit et des risques, membre du comité stratégique, présidente du comité RSE

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Amélie Breitburd n'est plus titulaire

- AXA Business Services, administratrice (fin en 2019)
- AXA Ireland, administratrice (fin 2020)
- AXA Insurance, AXA PPP, directrice financière (fin en 2020)
- AXA Tianping, administratrice, présidente du comité des investissements (fin en 2021)
- Lloyd's Dubai, directrice générale (fin en 2022)
- Lloyd's Europe (Lloyd's Insurance Company – LIC), directrice générale (fin en 2023)



Formation : diplômée de l'ESSEC (1988) et titulaire d'une maîtrise de droit des affaires et fiscalité (Paris II)

Adresse professionnelle :
La Poste, 9 rue du Colonel-Pierre-Avia, 75015 Paris

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 11 janvier 2024

Échéance du mandat en cours : 2025 ⁽¹⁾

Taux de présence : conseil d'administration : 87,5 %

Nathalie Collin

Directrice Générale Adjointe, Directrice de la branche Grand Public et numérique du Groupe La Poste

Âge : 60 ans | **Nationalité :** Française

Parcours professionnel

Nathalie Collin est une dirigeante française. Au cours de sa carrière, elle a travaillé sur les enjeux numériques dans les secteurs de la musique, de la presse, des médias et de la communication.

Elle a successivement été consultante au cabinet Arthur Andersen, directrice financière de la Cité mondiale des vins et spiritueux, directrice financière Europe d'Interleaf à Londres.

Recrutée par Emmanuel de Buretel, elle rejoint Virgin Musique France en 1997 comme directrice financière, puis directrice générale dès 2002. Elle prend ensuite la présidence de sa maison mère EMI Music France qu'elle dirige jusqu'en 2009.

En février 2009, elle devient présidente du directoire du journal Libération auprès d'Edouard de Rothschild, actionnaire de référence.

Elle rejoint, en août 2011, Claude Perdriel et Le Nouvel Observateur en tant que présidente et directrice générale du groupe.

En avril 2014, elle rejoint le président Philippe Wahl au comité exécutif de La Poste, en tant que directrice générale adjointe du groupe, en charge de la communication. En février 2015, elle prend également la direction de la branche numérique du groupe. Elle pilote la transformation numérique du Groupe La Poste, dirige la distribution numérique avec laposte.fr, ainsi que les filiales numériques du groupe (Docaposte, Mediapost Communication). Depuis mars 2021, après l'avoir créée, elle dirige la branche Grand Public et Numérique du Groupe.

Autres mandats et fonctions

- INRIA (établissement public national), membre du conseil d'administration (*depuis le 24 mai 2024*)
- CNP Assurances (SA), administratrice (*depuis le 31 mai 2024*)
- EDF (SA), membre du conseil d'administration et du comité d'audit
- LP11 (SAS), membre du comité d'orientation
- Geopost (SA), membre du conseil d'administration
- Docaposte (SAS), membre du conseil d'administration

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Nathalie Collin n'est plus titulaire

- Mediapost Holding, membre du comité d'orientation (*de 2015 à 2021*)
- La Banque Postale (SA), administratrice (*de 2018 à 2021*)

(1) Renouvellement du mandat jusqu'en 2029 proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024



Formation : HEC (1988),
Actuaire IAF (1994),
INSEAD – Cycle AVIRA
(Singapour 2015)

Adresse professionnelle :
La Banque Postale,
115 rue de Sèvres,
75275 Paris cedex 06

**Appartenance à des
comités spécialisés du
conseil d'administration :**
comité stratégique
(membre) ; comité des
rémunérations et des
nominations (membre)

Première nomination :
11 avril 2023 (président)
11 janvier 2024 (administra)

**Échéance du mandat
en cours :** 2026

Taux de présence : conseil
d'administration : 100 % ;
comité des rémunérations
et des nominations : 77,8 %,
comité stratégique : 100 %

Stéphane Dedeyan

Président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint du groupe La Poste et membre de son comité exécutif

Âge : 59 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Stéphane Dedeyan débute sa carrière comme consultant chez Eurosept puis AT Kearney.

En 1996, il rejoint Athéna Assurances, en charge de la construction du pôle de courtage captif CARENE, qui bascule chez AGF/Allianz au moment du rachat d'Athéna.

Il rejoint Generali en 1999 comme inspecteur des risques professionnels au sein de Generali Proximité ; il y est nommé successivement directeur Entreprises et partenariats, directeur commercial, puis directeur général adjoint.

En 2006, il prend la direction générale de Generali Patrimoine et entre au COMEX de Generali France. Il élargit progressivement ses responsabilités à l'ensemble des activités d'épargne, et, pour toutes les activités de Generali en France, au digital, au *marketing* et à la distribution.

De janvier 2014 à décembre 2017, il est directeur général délégué de Generali France, en charge de toutes les activités d'assurance.

En parallèle, de 2011 à 2017, il préside la Commission des assurances de personnes de la FFA (Fédération française de l'assurance).

Au cours de l'année 2018, il conseille des *start-up* et des fonds d'investissement dans leur stratégie de développement. En octobre 2018, il rejoint le groupe VYV, dont il est nommé directeur général en février 2019.

Il est nommé directeur général de CNP Assurances par le conseil d'administration du 16 février 2021 et prend ses fonctions à l'issue de l'assemblée générale du 16 avril 2021.

Il est nommé président de CNP Assurances Holding le 11 avril 2023.

À partir du 3 août 2023, il assure l'intérim du président du directoire de La Banque Postale, présidence à laquelle il est nommé le 18 octobre 2023, devenant également directeur général adjoint du groupe La Poste, membre de son comité exécutif. Il poursuit par intérim le mandat de directeur général de CNP Assurances et demeure Président de CNP Assurances Holding jusqu'au 11 janvier 2024.

Autres mandats et fonctions

Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP Assurances (SA), administrateur, membre du comité des rémunérations et des nominations et du comité stratégique (*depuis le 11 janvier 2024*)
- Ariel CNP Assurances (SA), président du conseil d'administration (*fin le 19 mars 2024*)
- CNP Seguros Holding Brasil (société de droit brésilien), administrateur (*fin le 9 février 2024*)
- Holding XS1 (société de droit brésilien), administrateur (*fin le 8 février 2024*)
- XS5 Administradora de Consórcios (société de droit brésilien), vice-président du conseil d'administration (*fin le 7 février 2024*)
- Représentant permanent de CNP Assurances, présidente : Lyfe (SASU), Montparvie IV (SASU), Montparvie V (SASU), Sogestop L (SASU), Sogestop K (SASU) (*fin le 11 janvier 2024*)

Au sein du groupe La Poste/La Banque Postale

- La Poste Santé et Autonomie (SASU), membre du comité stratégique et investissements
- Louvre Banque Privée (SA), président du conseil de surveillance
- La Banque Postale Asset Management (SA à directoire), président du conseil de surveillance
- L'Envol, le Campus de La Banque Postale (association), vice-président du conseil d'administration
- CRSF Métropole (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante
- CRSF DOM (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante
- SCI Tertiaire Saint Romain (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante

Autres entités

- Fonds Stratégique de Participations (FSP), président (*fin le 27 juin 2024*)
- Suez (SA), administrateur, membre du comité RSE (*fin le 15 avril 2024*)
- Suez Holding (SAS), membre du comité de surveillance (*fin le 15 avril 2024*)
- Emeis (SA cotée), représentant permanent de CNP Assurances, administratrice, membre du comité d'audit et des risques et membre du comité des investissements

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Stéphane Dedeyan n'est plus titulaire

- La Banque Postale (SA), membre du directoire (*de novembre 2022 à octobre 2023*) et membre du comité exécutif (*d'avril 2021 à octobre 2023*)
- Louvre Banque Privée (SA), vice-président du conseil de surveillance, membre du comité rémunération et nomination (*d'avril 2021 à octobre 2023*)



Formation : ESCP Business School, licence en droit de l'université Paris X

Adresse professionnelle :
Demandolx Furtado Ltda,
Rua Leopoldo Couto
de Magalhães Junior,
1098 São Paulo, SP 04542 001

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration :
11 avril 2023

Échéance du mandat en cours :
2028

Taux de présence : conseil d'administration : 100 %

Sonia de Demandolx

Dirigeante associée de Demandolx_Furtado

Âge : 48 ans | Nationalité : Française et brésilienne

Parcours professionnel

Sonia de Demandolx a exercé de 1999 à 2004 le métier de banquier-conseil en fusions et acquisitions chez Lazard à Paris. Elle a ensuite rejoint le cabinet de chasseurs de têtes Russell Reynolds Associates, comme consultante spécialisée dans les secteurs services financiers et conseils d'administration. Nommée *Managing Director-Partner* en 2010, elle rejoint en 2011 le bureau de São Paulo de Russell Reynolds Associates, responsable des clients français sur la région. Depuis dix ans au Brésil, elle a fondé en 2014 Demandolx_Furtado, cabinet de chasseurs de têtes spécialisé en recherche et évaluation de cadres dirigeants au Brésil, dont elle est dirigeante associée.

Au cours de sa carrière entre la France et le Brésil, elle a mené plusieurs projets de recrutement et d'évaluation de membres de conseils d'administration et de dirigeants dans des secteurs divers tels que les services financiers, la distribution, les biens de consommation, l'énergie et l'industrie.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administratrice
- Holding XS1 (société de droit brésilien), administratrice
- CNP Seguros Holding Brasil (société de droit brésilien), administratrice

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Sonia de Demandolx n'est plus titulaire

Néant.



Formation : École polytechnique, ENSAE

Adresse professionnelle :
La Banque Postale,
115 rue de Sèvres,
75275 Paris cedex 06

Appartenance à des comités de conseil d'administration de CNP Assurances : comité d'audit et des risques (membre) ; comité RSE (membre)

Représentante permanente de Sopassure :
du 26 septembre 2019 au 17 novembre 2020

Représentante permanente de La Banque Postale :
depuis le 11 avril 2023

Première nomination de La Banque Postale en qualité de membre du conseil d'administration : 11 avril 2023

Échéance du prochain mandat de La Banque Postale : 2025 ⁽¹⁾

Taux de présence : conseil d'administration : 92,3 % ; comité d'audit et des risques : 100 % ; comité RSE : 100 %

Perrine Kaltwasser, représentante permanente de La Banque Postale

Membre du directoire, directrice générale en charge des risques, de la conformité et du secrétariat général du conglomérat financier de La Banque Postale

Âge : 44 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Perrine Kaltwasser devient commissaire-contrôleur des assurances en 2004. Elle a débuté sa carrière en 2004 aux États-Unis à l'Agence financière auprès de l'Ambassade de France en tant que chargée de mission. En 2005, elle rejoint l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles puis exerce à l'EIOPA à partir de 2009, elle fait notamment partie de l'équipe Solvabilité 2 en charge des sujets relatifs au contrôle des groupes et devient chef de projet sur la cinquième étude d'impact sur Solvabilité 2. Elle participe également aux négociations des textes de niveau 2 à la Commission européenne.

Elle rejoint l'ACPR en septembre 2011 en tant que chef de service au sein de la direction du contrôle des établissements mutualistes et des entreprises d'investissement puis la BCE en avril 2014 en tant que chef de division dans la direction générale de la supervision micro-prudentielle.

Elle devient en décembre 2018 directrice de la gestion du capital et du conglomérat à La Banque Postale où elle exerce également les fonctions de directrice adjointe de la gestion du bilan.

Après avoir été directrice des risques du groupe La Banque Postale depuis février 2020, elle a été nommée directrice générale adjointe en charge des risques, de la conformité et du secrétariat général du conglomérat financier le 2 novembre 2021. Le 22 février 2023, elle a été nommée membre du Directoire par le conseil de surveillance de La Banque Postale.

Elle est représentante permanente de La Banque Postale depuis novembre 2020, précédemment représentante permanente de Sopassure.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), représentante permanente de La Banque Postale, administratrice et membre du comité d'audit et des risques, membre du comité RSE (depuis le 27 février 2024)
- SFIL (SA), administratrice
- Poste Immo (SA), administratrice

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Perrine Kaltwasser n'est plus titulaire

Néant.

(1) Renouvellement du mandat jusqu'en 2029 proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024



Formation : Institut d'études politiques de Paris section Economique et Financière, DEA (Master 2) Stratégie de l'entreprise ESCP/Paris II Assas

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur de Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité RSE (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 11 avril 2023

Échéance du mandat en cours : 2025 ⁽¹⁾

Taux de présence : conseil d'administration : 92,3 % ; comité RSE : 100 %

Chahan Kazandjian

**Responsable formation commerciale, CNP Assurances, Business Unit
La Banque Postale, service ingénierie pédagogique, département appui commercial**

Âge : 57 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Après Sciences Po Paris (section EcoFi), Chahan Kazandjian a commencé sa carrière dans la gestion hospitalière en janvier 1994 (après concours EDH passé en 1993) au Centre Hospitalier de Rambouillet, en tant qu'assistant du responsable des finances, des relations clientèle et de la communication.

Après une reprise d'études (DEA Stratégie d'Entreprise) en 1996, il rejoint le laboratoire MSD Chibret et supervise le secteur administration des ventes hôpitaux et cliniques France, puis, en 1997, la société de conseil en intégration de systèmes informatiques Mag Info, comme commercial. Après une expérience dans une agence de conseil en *marketing* communication spécialisé dans le marché des seniors, il rejoint, en 2000, Kurt Salmon, conseil en mise en place de solutions informatiques ERP et CRM.

Il s'oriente ensuite vers la formation et exerce, de 2002 à 2006, dans l'éducation nationale en tant qu'enseignant en *marketing*, vente et *management* auprès de sections de BTS commerciaux.

En octobre 2006, il rejoint CNP Assurances en qualité de responsable formation commerciale, d'abord à la direction du développement commercial, puis, depuis 2014, occupe son poste actuel au sein de la *Business Unit* en charge du partenariat avec La Banque Postale.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administrateur représentant les salariés, membre du comité RSE

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Chahan Kazandjian n'est plus titulaire

Néant.

(1) Renouvellement du mandat jusqu'en 2029 proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024



Formation : MBA (College of insurance, New York, 1996), Diplôme d'études supérieures en actuariat (Université de Louvain, Belgique, 1994), Masters en administration et management (Université de Louvain, Belgique, 1994)

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur-de-Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 5 juillet 2024

Échéance du mandat en cours : 2028

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité stratégique (membre) ;
comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre)

Taux de présence : conseil d'administration : 83,4 % ;
comité stratégique : 100 %

Jean-Louis Laurent Josi

Chief Executive Officer, Sukoon Insurance Company

Âge : 55 ans | **Nationalité :** Belge

Parcours professionnel

Jean-Louis Laurent Josi, est le président-directeur général de Sukoon, l'un des principaux assureurs du Moyen-Orient. La société est basée aux Émirats arabes unis.

Avant de rejoindre Sukoon, Jean-Louis Laurent Josi a occupé plusieurs postes de direction notamment au sein du Groupe AXA où il a travaillé pendant 12 ans. Son poste le plus récent était celui de directeur général d'AXA pour l'Asie, basé à Hong Kong, et membre du comité de direction du Groupe AXA. Jean-Louis Laurent Josi supervisait toutes les opérations d'assurance vie et dommages de 16 sociétés d'AXA en Asie.

Avant cela, Jean-Louis Laurent Josi était basé à Tokyo et était président-directeur général d'AXA Life Japan Insurance ainsi que directeur d'AXA General Insurance au Japon. Avant de s'installer en Asie, Jean-Louis a été pendant 3 ans directeur-général d'AXA Golfe et Moyen-Orient.

Il a effectué toute sa carrière dans le secteur de la banque et de l'assurance, occupant de nombreuses fonctions de direction.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administrateur, membre du comité stratégique (*depuis le 5 juillet 2024*)
- Sofidev, administrateur (*depuis le 25 mai 2011*)
- Groupe Josi, administrateur (*depuis le 28 juin 1995*)

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Jean-Louis Laurent Josi n'est plus titulaire

Néant.



Formation : Paris IX-Dauphine

Adresse professionnelle :
JD4C Conseil, 11 rue Lalo,
75116 Paris

**Appartenance à des comités
du conseil d'administration :**
comité stratégique (membre)

**Première nomination en qualité
de membre du conseil**

d'administration : 11 avril 2023

Échéance du mandat en cours :
2028

Taux de présence : conseil
d'administration : 100 % ;
comité stratégique : 100 %

Christiane Marcellier

Chief Executive Officer de JD4C Conseil

Âge : 68 ans | **Nationalité :** Française

Parcours professionnel

Christiane Marcellier débute sa carrière en tant qu'analyste financier spécialiste des secteurs banque, assurance, *holdings* et immobilier. Elle dirige en parallèle les bureaux d'études de sociétés de Bourse européennes. En 15 années, elle acquiert une expertise reconnue des sociétés cotées (vice-présidence de la SFAF) et une parfaite connaissance des secteurs FIG, ce qui la conduit à intégrer successivement la direction de la stratégie de Paribas en 1997, puis en 2000 celle de la CNCE, devenue BPCE. À ce titre, elle participe aux négociations stratégiques du groupe Caisse d'Epargne notamment autour des métiers de l'assurance et de la création de Sopassure dont elle est administratrice. En 2004, elle dirige la *business unit* assurance du groupe Caisse d'Epargne regroupant sept compagnies d'assurances (dont CNP Assurances), à ce titre est membre de la commission exécutive de la FFSA (devenue FA, France Assureurs).

Après avoir accompagné le développement en Europe du Sud d'ABN AMRO, elle crée JD4C Conseil en 2008, société de conseils et d'investissements dans des projets transformant à composante technologique.

De 2001 à 2018, Christiane Marcellier est successivement cliente, conseil, administratrice et prend la présidence du directoire du groupe de courtage Financière CEP, devenu Kereis, à partir de 2016.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administratrice (*depuis le 11 avril 2023*), membre du comité stratégique (*depuis le 31 mai 2024*)
- Louvre Banque Privée (SA), administratrice indépendante, membre et présidente du comité des risques, membre du comité d'audit, membre du comité nominations et membre du comité des rémunérations
- Audacia (SA cotée), administratrice

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Christiane Marcellier n'est plus titulaire

- La Banque Postale Asset Management (SA), administratrice, membre du comité stratégique, du comité d'audit et présidente du comité des rémunérations-nominations (*fin en juin 2020*)
- Ostrum Asset Management (SA), administratrice, présidente du comité *compliance*, risques et contrôle interne, membre du comité d'audit (*fin en mars 2022*)
- Navya (SA cotée), vice-présidente et membre indépendant du conseil de surveillance, membre du comité d'audit (*fin en janvier 2023*)



Formation : DESS Informatique de Gestion, Université Paris IX Dauphine

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur de Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité des rémunérations et des nominations (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration :
1^{er} septembre 2023

Échéance du mandat en cours :
2025⁽¹⁾

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ;
comité des rémunérations et des nominations : 100 %

Gaëlle Martinet

Responsable de l'équipe offre produits au sein de la BU BPCE de CNP Assurances

Âge : 48 ans | **Nationalité :** Française

Parcours professionnel

Gaëlle Martinet a commencé sa carrière au sein de CNP Assurances en 2000, au contrôle de gestion.

De 2002 à 2010, elle participe en tant qu'assistante maîtrise d'ouvrage à la mise en place de l'architecture ODS/DWH pour le périmètre Assurance Individuelle ainsi qu'aux travaux d'alimentation des systèmes l'utilisant (comptabilité, moyens de paiement).

De 2011 à février 2017, en qualité de chef de projet maîtrise d'ouvrage, elle contribue au développement de différents projets (dont la Plateforme Passif Multinorme à l'attention des actuaire, l'outil SOLVAR pour la direction des risques, le chantier SEPA, le magasin fiscal).

En mars 2017, elle intègre la BU BPCE en qualité de chef de projet et prend en charge différents sujets réglementaires et d'évolution des produits.

Depuis novembre 2019, elle exerce la fonction de responsable de l'équipe offre produits du partenariat BPCE.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administratrice représentant les salariés, membre du comité des rémunérations et des nominations (*depuis le 27 septembre 2023*)

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Gaëlle Martinet n'est plus titulaire

Néant.

(1) Renouvellement du mandat jusqu'en 2029 proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024



Formation : Licence en économie (Université catholique Sacro Cuore, 1994)

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur-de-Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 31 mai 2024

Expiration du mandat en cours : 2028

Appartenance à des comités spécialisés du conseil d'administration : comité d'audit et des risques (membre) ; comité stratégique (membre) ; comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats avec BPCE et La Banque Postale (membre)

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ; comité d'audit et des risques : 100 % ; comité stratégique : 100 %

Dario Moltrasio

Administrateur de sociétés

Âge : 57 ans | Nationalité : Italienne

Parcours professionnel

Dario Moltrasio exerce dans le domaine de l'assurance depuis plus de 30 ans.

Après une expérience d'assistant commercial dans la division entreprises de Telecom Italia, il démarre sa carrière d'assureur en 1994 chez Marsh, en tant que chargé de clientèle puis, en 1998, rejoint Europe Assistance Italie en qualité de directeur des ventes, fonction qu'il exerce ensuite chez ING Assurance, jusqu'en 2002.

Il intègre alors Winterthur Assurance et prend en charge la direction générale de Webinsurance Patners Italie. En 2004, il rejoint AIG Life Ireland en tant que directeur général et représentant légal de la succursale italienne.

Zurich Life Assurance le recrute fin 2008 en tant que responsable du pilier IFA/brokers puis il devient fin 2010 directeur d'agence et représentant légal de ZLA plc Irlande, avant de prendre en charge, en 2011, la tête de la distribution de détail.

Début 2014, il intègre Zurich Investments Life S.p.A. en qualité de directeur de la distribution et fait partie du conseil d'administration. Début 2015, il devient responsable mondial du partenariat avec la Deutsche Bank, puis, début 2017, exerce la fonction de directeur général et responsable des fonctions techniques vie de Zurich Investments Life, jusqu'à février 2024.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administrateur, membre du comité d'audit et des risques et du comité stratégique (*depuis le 31 mai 2024*)

Autres mandats et fonctions exercés de 2019 à 2023 dont Dario Moltrasio n'est plus titulaire

Néant.



Formation : diplômé de Stanford University, École nationale d'administration, ESSEC, Sciences-Po Paris

Adresse professionnelle :
BPCE, Tour BPCE Est,
7 promenade Germaine Sablon,
75013 Paris

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité stratégique (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 11 avril 2023

Échéance du mandat en cours : 2026

Taux de présence : conseil d'administration : 53,8 % ; comité stratégique : 33 %

Nicolas Namias

Président du directoire de BPCE

Âge : 48 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Nicolas Namias commence sa carrière en 2004 à la direction générale du Trésor du ministère de l'économie et des finances. D'abord chargé de la préparation des sommets financiers internationaux, il est ensuite nommé commissaire du Gouvernement suppléant auprès de l'Autorité des marchés financiers.

En 2008, Nicolas Namias rejoint le groupe BPCE ; il est directeur du pilotage de la banque de proximité et assurance jusqu'en 2012. La même année, il est nommé conseiller technique du Premier ministre pour le financement de l'économie, les entreprises et les affaires économiques internationales.

Nicolas Namias retrouve le groupe BPCE en 2014, en devenant directeur de la stratégie puis directeur financier de Natixis, membre du comité de direction générale. En 2018, Nicolas Namias est nommé membre du directoire de BPCE, d'abord en charge des finances et de la stratégie, et depuis août 2020, comme directeur général de Natixis. Nicolas Namias est président du directoire du groupe BPCE depuis le 3 décembre 2022.

Autres mandats et fonctions

- ESG (association), président (*depuis le 13 décembre 2024*)
- Natixis Investment Managers (SA), président du conseil d'administration (*depuis le 11 décembre 2024*)
- Fédération Bancaire Française, membre du comité exécutif (*depuis le 3 décembre 2022*), président (*du 1^{er} septembre 2023 au 1^{er} septembre 2024*)
- CNP Assurances (SA), administrateur et membre du comité stratégique
- AROP, membre du conseil d'administration
- Association Française des Banques, membre du conseil d'administration
- Natixis (SA), président du conseil d'administration
- ODDO BHF (SCA), censeur du conseil d'administration

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Nicolas Namias n'est plus titulaire

- Natixis Coficiné (SA), administrateur (*fin le 5 mai 2020*)
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), président du conseil d'administration (*fin le 30 septembre 2020*)
- BPCE Services Financiers (SA), président du conseil d'administration (*fin le 15 octobre 2020*)
- CE Holding Participations (SA), administrateur (*fin le 1^{er} décembre 2020*)
- Coface (SA cotée), président du conseil d'administration (*fin le 10 février 2021*)
- Natixis Assurances (SA), président du conseil d'administration (*fin le 8 avril 2022*)
- Natixis Payment Solutions (SA), président du conseil d'administration (*fin le 12 avril 2022*)
- Natixis (SA), directeur général (*fin le 2 décembre 2022*)
- Peter J. Solomon (société de droit américain), administrateur (*fin le 7 février 2023*)
- Natixis Investment Managers (SA), président du conseil d'administration (*fin le 10 février 2023*)



Formation : DEA modélisation et analyse quantitative

Adresse professionnelle :
La Banque Postale,
115 rue de Sèvres,
75275 Paris cedex 06

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité d'audit et des risques (membre) ; comité stratégique (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 30 mai 2023

Échéance du mandat en cours : 2026

Taux de présence : conseil d'administration : 92,3 %, comité d'audit et des risques : 71,4 % ; comité stratégique : 60 %

Sophie Renaudie

Membre du directoire, directrice générale finance et stratégie de La Banque Postale

Âge : 56 ans | **Nationalité :** Française

Parcours professionnel

Sophie Renaudie est titulaire d'un DEA modélisation et analyse quantitative. Elle commence sa carrière en 1995 à La Poste, en tant que responsable des normes épargne à la direction comptable de La Poste avant de rejoindre Etiposte en 2000, où elle occupera les fonctions de réviseur puis de responsable comptable.

Elle participe au projet de création de La Banque Postale à partir de 2004 et devient à son lancement en 2006 directrice comptable adjointe puis directrice de la gestion de bilan. Elle y exerce également plusieurs mandats d'administrateur de filiales. Elle est nommée en 2016 directrice du contrôle financier du groupe La Poste, en charge du pilotage de la performance financière du Groupe et de la transformation de sa filière de contrôle de gestion (1 100 collaborateurs), et devient entre 2018 et 2023, membre du conseil de surveillance de La Banque Postale et de plusieurs de ses comités.

Elle intègre le comité exécutif de La Banque Postale en 2023 en tant que directrice financière du groupe de mai à décembre 2023.

Elle est depuis janvier 2024 directrice générale Finance et Stratégie, membre du directoire de La Banque Postale.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administratrice, membre du comité d'audit et des risques et du comité stratégique (*depuis le 27 février 2024*)
- Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, représentante permanente de La Banque Postale, membre du conseil de surveillance et membre du comité d'audit
- La Banque Postale Asset Management (SA), membre du conseil de surveillance, présidente du comité d'audit et des risques

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Sophie Renaudie n'est plus titulaire

- La Banque Postale (SA), membre du conseil de surveillance, du comité des risques, du comité des comptes, du comité stratégique (*fin le 31 mai 2023*)
- Vehiposte (SASU), membre du comité de surveillance (*fin le 31 mai 2023*)



Formation : Stanford University (2012), HEC (2010), ESCAE (1992)

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur-de-Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Première nomination en qualité de membre du conseil

d'administration : 31 mai 2024

Échéance du mandat en cours :
2028

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité stratégique (membre) ;
comité des rémunérations et des nominations (membre) ; comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre)

Taux de présence : conseil d'administration : 87,5 % ;
comité stratégique : 50 % ;
comité des rémunérations et des nominations : 100 %

Frédéric Tardy

Microsoft France General Manager

Âge : 55 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Frédéric Tardy est *General Manager* de Microsoft France, en charge des Services Financiers et de l'Assurance.

Il a passé 30 ans dans la banque et l'assurance, démarrant sa carrière dans des directions opérationnelles chez BNP Paribas en Europe puis aux États-Unis.

Il a également occupé des fonctions groupe comme Global Head of E-business pour Personal Finance, Silicon Valley Innovation Lab CEO.

Il développe ensuite son expertise dans le secteur de l'assurance pour Zurich Assurance et Axa, en tant que directeur des ventes et marketing du groupe, membre du comité exécutif de l'Asie, en charge du Digital et de la Data Science, membre d'Axa Strategic Venture.

Il a récemment dirigé la stratégie des services financiers de PPF Group (portefeuille de Fintech et Insurtech de 140 millions de clients aux États-Unis, en Europe et en Asie).

Passionné par l'innovation, il mentore depuis 15 ans des entrepreneurs via l'association caritative Endeavor.org en Afrique et en Asie.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administrateur, membre du comité stratégique et du comité des rémunérations et des nominations (*depuis le 31 mai 2024*)

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Frédéric Tardy n'est plus titulaire

Néant.



Formation : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration, Insead, École normale supérieure, licenciée d'histoire et agrégée de philosophie

Adresse professionnelle :
33 rue Frémicourt, 75015 Paris

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité des rémunérations et des nominations (présidente) ; comité RSE (membre); comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 11 avril 2023

Échéance du mandat en cours : 2025

Taux de présence : conseil d'administration : 92,3 % ; comité des rémunérations et des nominations : 100 % ; comité RSE : 100 %

Rose-Marie Van Lerberghe

Administratrice de sociétés

Âge : 78 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Rose-Marie Van Lerberghe a notamment exercé les fonctions d'inspectrice à l'Inspection générale des affaires sociales, puis celles de sous-directrice de la défense et de la promotion à la Délégation à l'emploi du ministère du Travail.

En 1986, elle rejoint BSN – Danone dans lequel elle occupe divers postes de *management*. Elle est successivement directrice générale de deux filiales, les Verreries de Masnières, regroupant 800 salariés, avec 92 M€ de chiffre d'affaires, de 1990 à 1992, puis de L'Alsacienne, employant 1 000 salariés et réalisant 185 M€ de chiffre d'affaires. Enfin, de 1993 à 1996, elle est directrice générale des ressources humaines du groupe Danone.

En 1996, elle réintègre la fonction publique comme déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle auprès du ministère du Travail et des Affaires sociales.

Par la suite, elle est nommée directrice générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris. De 2006 à décembre 2011, elle est présidente du directoire du groupe Korian.

Présidente du conseil d'administration de l'Institut Pasteur (Fondation) entre 2013 et 2016, elle est ensuite *Senior Advisor* de BPI Group entre 2015 et 2018.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administratrice, présidente du comité des rémunérations et des nominations, membre du comité RSE
- Bouygues (SA cotée), administratrice
- Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph (établissement de santé privé d'intérêt collectif), administratrice
- Klépierre (SA cotée), membre du conseil de surveillance
- La Française des Jeux (SA cotée), présidente du comité des parties prenantes
- Orchestre des Champs-Élysées, présidente du conseil d'administration

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Rose-Marie Van Lerberghe n'est plus titulaire

- Klépierre (SA cotée), vice-présidente du conseil de surveillance (*fin le 26 avril 2022*)
- Fondation Paris Université, présidente (*fin en juin 2023*)



Philippe Wahl

Président-directeur général de La Poste

Âge : 68 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Philippe Wahl a débuté sa carrière en 1984 en tant qu'auditeur et maître des requêtes au Conseil d'État. Chargé de mission en 1986 auprès du président de la Commission des opérations de Bourse (COB), il rejoint en 1989 le cabinet de Michel Rocard, Premier ministre, en tant que conseiller technique chargé des affaires économiques, financières et fiscales. Conseiller du président à la Compagnie bancaire en 1991, Philippe Wahl devient membre du comité directeur en 1992, puis directeur général adjoint en 1994. En 1997, il est responsable des services financiers spécialisés de Paribas et membre du comité exécutif. En 1999, il est nommé directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

À ce titre, il a été désigné en qualité de président de Sopassure, président du conseil d'administration d'Ecureuil assurances IARD et membre du conseil de surveillance de CDC IXIS et de CNP Assurances. Nommé directeur général du groupe Havas en 2005, il devient vice-président du groupe Bolloré en 2006. En janvier 2007, Philippe Wahl intègre la *Royal Bank of Scotland* (RBS) en qualité de directeur général pour la France. En mars 2008, il est nommé conseiller du *Board Global Banking and Markets* RBS à Londres. En décembre 2008, il devient directeur général de la RBS pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

De janvier 2011 à septembre 2013, il est président du directoire de La Banque Postale et directeur général adjoint du groupe La Poste.

Depuis septembre 2013, Philippe Wahl est président-directeur général de La Poste.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administrateur, membre du comité des rémunérations et des nominations
- GeoPost (SA), président du conseil d'administration
- Institut Montaigne (association), membre du comité directeur
- La Banque Postale (SA), président du conseil de surveillance (*depuis septembre 2013*), membre du comité des nominations et de la gouvernance
- La Poste Santé et Autonomie (SASU), membre du comité stratégique et des investissements
- L'Envol, le Campus de La Banque Postale (association), administrateur
- Poste Immo (SA), représentant permanent de La Poste, administratrice

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Philippe Wahl n'est plus titulaire

- Sopassure (SA), administrateur (*fin le 2 janvier 2020*)

Formation : Institut d'études politiques de Paris, DEA d'économie monétaire et financière, École nationale d'administration

Adresse professionnelle :
La Poste, 9 rue du Colonel-Pierre-Avia, 75015 Paris

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité des rémunérations et des nominations (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 11 avril 2023

Échéance du mandat en cours : 2026

Taux de présence : conseil d'administration : 92,3 % ; comité des rémunérations et des nominations : 100 %

3.4 Censeur



Formation : Certificat d'Administrateur de Société Sciences Po-IFA. NEOMA Business School

Adresse professionnelle : La Banque Postale, 115 rue de Sèvres, 75275 Paris cedex 06

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 11 avril 2023

Échéance du mandat en cours : 2026

Taux de présence : conseil d'administration : 100 %

Emmanuel Rondeau

Membre indépendant et membre référent du conseil de surveillance de La Banque Postale

Âge : 62 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Emmanuel Rondeau a commencé sa carrière en 1986, en tant que chargé de relations à la Direction des grandes entreprises de la Banque Indosuez.

En 1991, il devient Directeur adjoint de la Direction des entreprises de la Banque de Gestion Privée puis, en 1995, il intègre ING Group France en qualité de Senior Banker, puis deviendra Co-Head of Corporate Origination.

De 2002 à 2010, il est membre du Comité de direction, responsable de l'origination corporate de RBS France.

De 2010 à 2017, il est directeur de Risk & Conduct Assurance puis membre du Comité exécutif des risques du Groupe Royal Bank of Scotland (RBS) à Londres.

En février 2018 intervient sa première nomination en tant que membre indépendant du conseil de surveillance de La Banque Postale.

Depuis 2019, il est également professeur associé au London Institute of Banking & Finance (LIBF).

Autres mandats et fonctions

- La Banque Postale (SA), membre indépendant et membre référent du conseil de surveillance, président du comité des risques, membre du comité des nominations et de la gouvernance, du comité des comptes, du comité des rémunérations et du comité stratégique et de la RSE
- Abrys Advisory (SASU), président

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Emmanuel Rondeau n'est plus titulaire

- La Banque Postale (SA), président du comité des nominations et de la gouvernance (fin le 26 février 2023)

Chapitre

4

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances Holding relève de la responsabilité des instances de gouvernance (conseil d'administration et assemblée générale) et suit un processus décisionnel conforme aux recommandations du code AFEP-MEDEF et aux dispositions législatives prévues par l'article L. 22-10-8 du code de commerce.

4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération approuvée par le conseil d'administration en application du régime de gouvernance Solvabilité 2, qui formalise l'ensemble des principes en matière de rémunération applicables aux salariés, aux preneurs de risques ⁽¹⁾ et aux mandataires sociaux de CNP Assurances Holding.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est arrêtée par le conseil d'administration.

Elle respecte l'intérêt social de la société car elle est étroitement liée aux travaux effectivement réalisés par ces mandataires et à leur concrète implication.

4.2 Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux

Tableau 1 (AFEP-MEDEF)

Tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (*exprimées en euros*)

Présidence du conseil d'administration

Véronique Weill, présidente du conseil d'administration depuis le 11 avril 2023	2023	2024
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>tableau 2</i>)	Aucune	Aucune
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>)	Aucune	Aucune
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>)	Aucune	Aucune
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Aucune	Aucune
TOTAL	-	-

Direction générale

Stéphane Dedeyan, président jusqu'au 11 janvier 2024 Marie-Aude Thépaut, présidente (depuis le 11 janvier 2024) puis directrice générale (à compter du 13 décembre 2024)	2023	2024	
	Stéphane Dedeyan	Stéphane Dedeyan	Marie-Aude Thépaut
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>tableau 2</i>)	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>)	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>)	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Aucune	Aucune	Aucune
TOTAL	-	-	-

(1) Personne dont l'activité a un impact sur le profil de risque de l'entreprise, en ce compris les dirigeants effectifs et les responsables des quatre fonctions clés

Tableau 2 (AFEP-MEDEF)

Tableau récapitulatif des rémunérations (brutes) de chaque dirigeant mandataire social (exprimées en euros)

Présidence du conseil d'administration

Véronique Weill, présidente du conseil d'administration depuis le 11 avril 2023	2023		2024	
	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
Rémunération fixe	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération variable annuelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération allouée aux administrateurs	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

Direction générale

Stéphane Dedeyan, président jusqu'au 11 janvier 2024 Marie-Aude Thépaut, présidente (depuis le 11 janvier 2024) puis directrice générale (à compter du 13 décembre 2024)	2023		2024			
	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾		Versées ⁽²⁾	
	Stéphane Dedeyan	Stéphane Dedeyan	Stéphane Dedeyan	Marie-Aude Thépaut	Stéphane Dedeyan	Marie-Aude Thépaut
Rémunération fixe	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération variable annuelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération allouée aux administrateurs	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Avantages en nature	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Sous-total	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
TOTAL	-	-	-	-	-	-

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné quelle que soit leur date de versement

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

Tableau 3 (AFEP-MEDEF)

Tableau sur les rémunérations perçues par les membres du conseil d'administration

Membre du conseil d'administration	Rémunérations versées en 2023 (en €)		Rémunérations versées en 2024 (en €)		Bénéficiaire
	Au titre du 2 nd semestre 2022	Au titre du 1 ^{er} semestre 2023	Au titre du 2 nd semestre 2023	Au titre du 1 ^{er} semestre 2024	
Emmanuel Rondeau	-	4 000	10 000	12 000	L'intéressé
TOTAL	4 000		22 000		

Tableau 4 (AFEF-MEDEF) *

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	n° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

Tableau 5 (AFEP-MEDEF) *

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social exécutif

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	n° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet

Tableau 6 (AFEP-MEDEF) *

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	n° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 7 (AFEP-MEDEF) *

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social exécutif

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	n° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet

Tableau 8 (AFEP-MEDEF) *

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

* Il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances Holding

Tableau 9 (AFEP-MEDEF) *

Historique des attributions d'actions de performance

Information sur les actions de performance	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 10 (AFEP-MEDEF)

Récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social exécutif

Sans objet.

Tableau 11 (AFEP-MEDEF)

Précisions sur la situation de la présidente du conseil d'administration et du directeur/de la directrice général(e)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Véronique Weill Présidente du conseil d'administration Début de mandat : 11/04/23 Fin de mandat : AG 2025 statuant sur les comptes 2024		X		X		X		X
Stéphane Dedeyan Président Début de mandat : 11/04/23 Fin de mandat : 11/01/24		X		X	X			X
Marie-Aude Thépaut Présidente Début de mandat : 11/01/24 Directrice générale Début de mandat : 13/12/24 Fin de mandat : 2028	X			X		X		X

Chapitre

5

Informations complémentaires

5.1 Informations sur les conventions conclues par les sociétés contrôlées dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce

Il n'y a pas eu, sur l'exercice 2024, de conventions relevant de l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce, c'est-à-dire de conventions (hormis celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des administrateurs, le directeur général ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de CNP Assurances Holding et, d'autre part, une société contrôlée par CNP Assurances Holding.

5.2 Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales dans les conditions prévues par la loi. Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'assemblée générale figurent à l'article 26 des statuts de CNP Assurances Holding.



Conception graphique de ce document par PricewaterhouseCoopers Advisory

Contact : fr_content_and_design@pwc.com

Crédits photos : Gettyimages/Miniseries

**Assurons
un monde
plus ouvert**



**CNP Assurances,
une filiale de
La Banque Postale**

CNP Assurances Holding – Siège social : 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux
Société anonyme au capital de 4 000 256 320 euros – 514 080 407 RCS Nanterre